



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

**Conseil communautaire**  
**22 février 2018**  
**Champvans - 18 h 30**

## COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69  
Nombre de procurations : 11  
Nombre de votants : 80  
Date de la convocation : 14 février 2018  
Date de publication : 2 mars 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL. Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin suppléé par C. Jeandot, A. Albertini, C. Crétet (sauf notices n° 06 à 12), M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet (à partir notice n° 02), JP. Cuinet (sauf notices n° 09 à 12), I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez (sauf notice n° 06), JP. Lefèvre, I. Mangin (à partir notice n° 03), C. Nonnotte-Bouton, JM Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt (à partir notice n° 02), J. Thurel, M. Henry suppléée par C. Belfatmi, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François (sauf notice n° 14), G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, M. Hoffmann, R. Curly suppléé par JF. Dumont, J. Lagnien.

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
D. Germond à JM. Sermier, J. Gruet à F. Dray, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JB. Gagnoux, S. Marchand à S. Champanhet (à partir notice n° 02), J. Péchinot à P. Jaboviste, I. Voutquenne à JP. Lefèvre, H. Prat à G. Jeannerod, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à JM. Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :**  
C. Crétet (notices n° 06 à 12), M. Berthaud, S. Champanhet (notice n° 01), JP. Cuinet (notices n° 09 à 12), P. Jobez (notice n° 06), I. Mangin (notices n° 01 et 02), S. Marchand (notice n° 01), E. Schlegel, A. Diebolt (notice n° 01), C. Mathez, V. Chevriaut, C. François (notice n° 14).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DUMONT.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. le Président :** Nous allons commencer par désigner un secrétaire de séance. L'ordre alphabétique des communes m'incite à proposer le nom de René CURLY que je n'ai pas vu arriver. Est-il là ? Il n'est pas là.

(S'adressant à Jean-François DUMONT). Nous allons donc te désigner comme secrétaire de séance, alors.

Je vais maintenant donner les pouvoirs pour cette séance :

- Daniel GERMONT donne pouvoir à Jean-Marie SERMIER, qui ne devrait pas tarder (je ne le vois pas encore dans la salle),
- Justine GRUET donne pouvoir à Frédérique DRAY,

- Sévin KAYI à Jean-Baptiste GAGNOUX,
- Sylvette MARCHAND à Stéphane CHAMPANHET, qui n'est pas encore arrivé, mais qui ne devrait pas tarder (il m'a prévenu d'un petit retard),
- Jacques PECHINOT à Philippe JABOVISTE,
- Isabelle VOUTQUENNE à Jean-Philippe LEFÈVRE,
- Sylvie HEDIN à Laurence BERNIER,
- Hervé PRAT à Georges JEANNEROD,
- Philippe TOURNIER à Gérard FUMEY,
- Joëlle DROUHAIN à Maurice BOUÉ,
- Colette HANRARD à Jean-Michel DAUBIGNEY.

### **Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 14 décembre 2017**

**M. le Président** : Nous passons à l'approbation du compte rendu du 14 décembre 2017. Vous en avez pris connaissance. Avez-vous des observations à faire ?

**Gérard FUMEY** : Bonsoir. Il s'agit simplement de quelque chose qui m'a été attribué, mais je pense que l'on s'est trompé de « Gérard ». Cela concerne Gérard FERNOUX qui est intervenu au sujet d'une remise de médaille. Les propos m'ont été attribués.

**M. le Président** : De quelle page s'agit-il, s'il te plaît ?

**Gérard FUMEY** : Cette erreur est sur la dernière page du compte-rendu. Ce n'est pas moi qui ai dit cela. De mémoire, il s'agit de Gérard FERNOUX, qui parlait du fait que vous aviez reçu une médaille au titre du transport.

**M. le Président** : OK, nous corrigerons. Y a-t-il d'autres observations ? Hormis ce petit correctif qui sera bien évidemment apporté, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte-rendu du Conseil communautaire du 14 décembre 2017.*

**M. le Président** : Je passe aux décisions prises par le Président.

### **Communication des décisions prises par le Président**

**M. le Président** : Je vais faire comme d'habitude. Vous avez la liste sur votre table. Je vous fais grâce d'une lecture exhaustive. Un certain nombre de décisions sont prises et s'inscrivent dans les pouvoirs qui me sont conférés, et surtout dans le budget qui a été voté. Avez-vous des questions sur cette liste de décisions ? Avez-vous besoin de précisions ?

**Françoise BARTHOULOT** : Merci, Monsieur le Président. J'ai vu dans les décisions que vous avez prises, Monsieur le Président, que vous alliez réaliser des travaux pour utiliser l'Aquaparc pendant l'hiver, je suppose, et puis que vous aviez envisagé une étude de faisabilité de l'Aquaparc pour la somme de 5760 euros. Je voulais en connaître la finalité et savoir quel équipement vous envisagiez de mettre en place.

**M. le Président** : Je ne vais pas trop entrer dans les détails techniques qui m'échappent un peu. Je ne sais pas si Stéphane est déjà arrivé. Simplement, sur le principe, le but est de s'assurer que la chaudière a bien les capacités de chauffage jusqu'à une certaine température. On nous a dit qu'il valait mieux qu'un bureau d'études s'en assure, bien que nous ayons déjà validé cela auparavant. On nous a néanmoins conseillé de nous appuyer sur un bureau d'études. C'est la raison pour laquelle nous avons renforcé par cette étude. Deuxièmement, concernant les travaux exacts – Bernard pourra peut-être en dire un mot –, nous allons mettre en place un tunnel qui permettra d'accéder des vestiaires à l'eau sans passer par l'extérieur pour, évidemment, ne pas avoir à supporter les rigueurs du froid. Je crois que c'est à peu près tout, en dehors du chauffage de l'eau. Ce sont les seuls aménagements prévus.

**Françoise BARTHOULOT** : Vous ne répondez pas puisque vous notez dans le rapport, « étude de faisabilité pour l'utilisation de l'Aquaparc Isis en toutes saisons : 5760 euros ». Peut-être voulez-vous le couvrir ? Je ne sais pas.

**M. le Président** : Il s'agissait du dimensionnement de la chaudière, pour s'assurer qu'elle était bien en capacité de chauffer suffisamment, puisque nous allons monter la température jusqu'aux mois d'octobre-novembre. Ils ont donc fait des tests et validé tout cela.  
Y a-t-il d'autres questions ? Non, je vous remercie donc d'en prendre acte.

Nous attaquons par la première notice concernant le schéma de mutualisation des services. Le rapporteur est Jean THUREL. Je vais demander, si vous en êtes d'accord, aux rapporteurs d'être très brefs, puisque ces rapports, que vous avez dû recevoir, sont assez volumineux. Je vous inviterais plutôt, si vous avez pris le temps d'en prendre connaissance, à soulever les questions et créer un débat, s'il y a des observations que vous souhaitez faire valoir.

### **NOTICE N° 01 : SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES – ETAT D'AVANCEMENT 2017**

**Jean THUREL** : Bonsoir.

Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2016-2020, a été validé en Conseil communautaire le 4 février 2016. L'avancement de la mise en œuvre de ce schéma doit faire l'objet d'une communication du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à son organe délibérant, chaque année, lors du débat d'orientations budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de prendre acte de l'avancement du schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'année 2017. Vous avez eu le document en annexe.

**M. le Président** : Vous avez vu, cela suit son cours, comme prévu. Vous voyez tout ce qui a été fait en ce qui concerne les formations, les achats et, surtout, ce qui a l'air bien apprécié et bien utile, tout ce qui a été fait concernant le personnel, notamment les secrétaires de Mairie. Il y a, maintenant, du personnel technique, mis à disposition à la demande de certaines communes. Nous poursuivons le processus tel qu'engagé.

Nous avons également – Jean THUREL pourra en reparler si vous avez des questions à ce sujet – engagé des actions concernant la gestion des cimetières puisque certaines communes avaient besoin de se mettre à jour. Nous en profitons pour essayer de mutualiser toutes ces offres, bien logiquement.

Avez-vous des questions sur ce rapport de mutualisation ? Il s'agit d'une prise d'acte, il n'y a pas de vote. Je vous en remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.*

### **NOTICE N° 02 : RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE**

**M. le Président** : Jean-Michel DAUBIGNEY va nous présenter le second rapport. Là encore, vous avez reçu le rapport dans vos notices.

**Jean-Michel DAUBIGNEY** : Bonsoir à tous.

Il s'agit d'un rapport qui devrait aller assez vite puisque vous l'avez sur table. Le dispositif réglementaire nous oblige à faire cet exercice de synthèse, à le mettre en forme et à vous le diffuser. Il reflète les délibérations prises l'an dernier, et traduit toutes les actions qui ont été menées au sein de la Communauté d'Agglomération du grand Dole.

Sa structure s'appuie sur les axes bien connus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à savoir :

- la dynamisation du développement économique du Territoire ;
- la promotion de notre Territoire au cœur de cette nouvelle Région (Bourgogne Franche-Comté) ;
- l'amélioration de la qualité de vie des habitants ;
- le renforcement de la cohésion territoriale.

C'est toute une dynamique intercommunale qui est en cours, et depuis plusieurs années. Sa structure reste donc la même, mais les actions peuvent différer d'une année sur l'autre. En général, elles se ressemblent et traduisent cette dynamique.

Je ne sais pas si vous avez des questions particulières. Cela a déjà été vu, lors des vœux, également. Il n'y a rien de neuf et rien que vous ne connaissiez pas.

**M. le Président** : Je précise simplement ce qu'a dit Jean-Michel rapidement. Nous sommes dans la même articulation que celle du projet de Territoire que nous vous avons présenté au mois de décembre dernier. Nous essayons d'avoir un message bien cohérent et bien constant, notamment sur les quatre axes qui viennent d'être évoqués.

Avez-vous des questions à poser sur toutes ces actions que vous avez pu retrouver dans ce document? S'il n'y a pas de question, je vous remercie d'en prendre acte. Oui, allez-y, Madame BERNIER.

**Laurence BERNIER** : Bonsoir. J'ai juste une question, que j'ai déjà posée et à laquelle il m'a été répondu que nous serions informés. Je voudrais connaître le bilan financier de la société Hello Dole, puisque l'on nous précise bien que nous avons à présent une année complète d'activité. J'ai déjà posé la question à un autre Conseil et ce n'était pas le cas. Dans la mesure où le budget de la société ne sera pas présenté dans le compte administratif, j'aurais aimé avoir les éléments chiffrés.

**M. le Président** : Vous avez raison. Nous avons maintenant fait un peu plus d'une année d'activité puisque Hello Dole a démarré au 1<sup>er</sup> juillet 2015, me semble-t-il. Elle a donc été en année pleine au 1<sup>er</sup> juillet 2016, mais elle a repris toute son activité, notamment l'Office de Tourisme, au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La première clôture a donc effectivement lieu au 31 décembre 2017. Selon le schéma normal, la société arrêtera ses comptes au plus tard le 30 juin 2018, mais nous allons les avancer un petit peu, de manière à ce que nous puissions présenter le rapport financier lors de notre prochain Conseil communautaire, qui est prévu au mois de juin. Dans le budget qui sera présenté au mois de mars, vous aurez la dotation que nous allons d'ailleurs proposer de reconduire, d'équilibre de financement sur l'Office de Tourisme et sur Dolexpo. Voilà pour les informations principales, mais je ne vais pas vous donner un rapport aujourd'hui, premièrement parce que ce rapport n'est pas arrêté et deuxièmement, parce nous devons suivre le calendrier prévu par les textes.

Avez-vous d'autres questions ?

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.*

**M. le Président** : Si vous le voulez bien, je vais inverser les deux notices suivantes parce que la question d'après devait concerner le rapport d'orientations budgétaires puis celle du pacte fiscal. Sachant que le rapport d'orientations budgétaires tient compte du pacte fiscal, il paraît plus logique de présenter le pacte fiscal en amont. Si vous en êtes d'accord, je vais donc intervertir les deux notices et présenter le pacte fiscal.

### **NOTICE N° 03 : PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE**

**M. le Président** : Je vais vous rappeler un peu le contexte et la chronologie des faits concernant ce pacte fiscal. Il s'inscrit, évidemment, dans un contexte global que vous connaissez bien, de baisse des dotations de fonctionnement et de données nouvelles qui continuent à se développer, que sont les transferts de compétences qui sont à financer (PLUi, Droit des Sols, GEMAPI, zones économiques à partir de 2017). Il y a donc un ensemble de conditions nouvelles, de charges nouvelles, dans un contexte de baisse de dotations. Il a paru logique de commencer à réexaminer, de manière globale, les ressources du « bloc communal » - comme on dit -, c'est-à-dire des 47 communes et de nous-mêmes, pour voir si nous pouvions faire avancer les choses de la manière la plus cohérente possible. Voilà pour le contexte.

Il y a plusieurs objectifs :

- préserver de l'autofinancement et donner à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole les moyens de ses ambitions. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pour vocation bien logique, et partagée par tous, de financer les investissements structurants. Il faut donc que nous nous en donnions les moyens pour pouvoir financer ces projets ;
- poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement. Il s'agit d'une donnée permanente que vous connaissez bien, dans chacune de vos communes ;
- optimiser les politiques de solidarité entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses communes membres. Dans ce pacte fiscal, vous allez le voir, nous allons proposer d'avoir un fonds de solidarité ou un fonds de dotations, qui permettra d'intervenir, notamment pour les communes les plus modestes, de manière à ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole puisse les soutenir sur des projets divers et variés ;

- de manière générale, se doter d'outils de concertation et de coordination pour anticiper les évolutions à venir. Il s'agit de réflexions dans le pacte.

Nous allons mettre en place quelques principes que nous reprendrons plus en détail tout à l'heure. Dorénavant, les transferts de charges nouvelles, à partir de 2019, ne passeraient pas par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Nous privilégierions plutôt la solution de la fiscalité. Le principe serait :

- pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, d'augmenter sa fiscalité ;
- pour les communes pour lesquelles nous transférerions des dotations, d'avoir des charges en moins de manière à ce qu'elles puissent baisser leur fiscalité.

L'objectif général est, évidemment, d'avoir une base fiscale la plus large possible pour pouvoir conforter les finances de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Voilà donc l'esprit dans lequel nous nous plaçons.

Je voudrais ajouter un petit mot : le pacte fiscal que nous allons vous proposer ce soir, n'a pas vocation à être un document gravé dans le marbre. Il s'agit, au contraire, d'un document qui a vocation à bouger, et qui sera examiné tous les ans. Il y aura un suivi régulier, et je proposerai que la CLECT, sous l'autorité du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisse examiner, chaque année, les conséquences d'avancement de ce pacte fiscal, de manière à savoir quelles sont les actions correctrices à mener pour l'avenir. Il s'agit également d'un outil de concertation.

Nous parlons de charges nouvelles. Vous en connaissez un certain nombre puisque nous en avons parlé à plusieurs reprises dans cette enceinte.

Elles sont les suivantes :

- la restauration scolaire, que nous avons transférée au 1<sup>er</sup> septembre 2017, avec une volonté de dire : « C'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui financera cela et nous allégerons d'autant les collectivités » ;
- les Zones d'Activités Économiques (dont INNOVIA). Il s'agit de l'ensemble des zones qui ont juridiquement été transférées par la loi NOTRe qui nous y a obligés. Cela est déjà effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- les aides à l'immobilier d'entreprises. Il s'agit de dépenses nouvelles qui étaient assurées jusqu'à la loi NOTRe par le département du Jura. On sait qu'il s'agit d'une politique assez nécessaire et assez stimulante pour attirer des entreprises sur notre territoire. Il est donc proposé de maintenir ces aides, mais en les faisant financer par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il s'agit de dépenses nouvelles pour lesquelles nous n'avons pas de contrepartie aujourd'hui ;
- les équipements sportifs structurants. Il ne s'agit pas d'une nouveauté puisque cela existait déjà. Nous proposons donc de les poursuivre. Pour l'instant, nous n'avons pas vocation à changer les règles du jeu que nous avons mises en place. En particulier, les compétences assumées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont évidemment financées à 100 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qui est bien logique. C'est le cas du complexe aquatique. En revanche, concernant tout ce qui est salles de sports, qui sont, généralement, à la fois des équipements locaux et des équipements intercommunaux, le solde de financement, après subventions, sera partagé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (pour 50 %) et la/les communes ayant vocation à utiliser prioritairement ces équipements (50 %) ;
- le Conservatoire à Rayonnement départemental et les écoles de musique du territoire qui seront basculées. Il s'agit d'une vieille réflexion, je le sais, qui a déjà été engagée dans le mandat précédent. Je pense qu'aujourd'hui, il faut que nous fassions le pas parce que, à l'instar de la lecture publique, cela permettra d'étendre un peu le talent et la force du Conservatoire sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur ses écoles de musique pour, bien sûr, ne pas casser l'existant qui fonctionne fort bien dans certains secteurs. Nous allons donc essayer de faire un *melting-pot* de tout cela, pour arriver à faire progresser l'ensemble de l'éducation musicale sur notre territoire, ainsi que les prestations que nous pouvons attendre d'un tel outil ;
- le soutien à « Scènes du Jura ». « Scènes du Jura » est une association départementale qui est aujourd'hui exclusivement portée par la ville de Dole. « Scènes du Jura » propose des spectacles essentiellement à la Commanderie, pour l'instant, ou à la Fabrique. Ces spectacles visent l'ensemble du Territoire. Il paraissait donc logique de proposer, dans un

esprit intercommunal, de transférer également ces charges à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;

- le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Actuellement, vous savez que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en paie une partie et que chacune des communes paie l'autre partie. Il y a environ 500 000 euros, soit un tiers assumé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, un tiers assumé par la Ville de Dole et le dernier tiers par l'ensemble des autres communes. Il est donc proposé de transférer le FPIC pour une raison un peu technique. Le FPIC est un fonds de péréquation entre les communes et les communautés de communes dites « riches », et celles qui sont dites « pas riches ». Il ne vous aura pas échappé que nous sommes considérés comme « riches ». Toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, parce qu'elles appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sont considérées comme « riches ». Par exemple, les 5 communes de Jura Nord, qui nous ont rejoints, n'étaient pas « riches » quand elles étaient Jura Nord, mais le sont devenues en passant chez nous. Allez comprendre pourquoi !

Recevez-vous de l'argent du FPIC ? Eh bien, maintenant, vous devez le payer parce que, subitement, vous êtes entrés parmi les « riches ». Félicitations, bienvenue ! Au-delà de la plaisanterie, le problème est que le critère des ressources économiques pèse fortement. Sur notre territoire, évidemment, des entreprises comme SOLVAY entraînent un petit peu vers un excédent de ressources par rapport à la moyenne. C'est donc pour cela que nous sommes considérés comme riches.

Tout cela pour dire que le FPIC, aujourd'hui, représente 1 milliard d'euros en France. En gros, avec les critères nationaux, on prélève 1 milliard d'euros sur les communes « riches » pour les reverser aux « pas riches ». Mais, au départ, lorsque la loi a été mise en place, la somme devait monter jusqu'à 10 milliards d'euros. Pour l'instant, elle s'est arrêtée à 1 milliard, mais nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Je pense que le processus restera probablement, dans les cartons. Nous allons donc continuer à payer ce FPIC. Dans la mesure où il s'agit d'une dépense un peu incertaine, et que les fiscalités dites « dynamiques » sont aujourd'hui plutôt à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole - puisque c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui porte toute la fiscalité économique -, il paraissait plus logique d'alléger les communes de dépenses qui peuvent être très aléatoires. Voilà donc pourquoi nous avons proposé ce transfert du FPIC. Si nous en décidons ainsi, il sera transféré dès l'année 2018.

Voilà pour les charges nouvelles à assumer.

Les orientations du pacte sont les suivantes :

- la restructuration de la fiscalité du bloc communal constitue la première orientation, qui reflète un peu l'esprit du pacte. En gros, il s'agit d'essayer de rebasculer de la fiscalité des communes vers la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en faisant en sorte que cela soit le plus indolore possible pour les contribuables ;
- la recherche d'une neutralité fiscale pour le contribuable. Nous essayons de mettre cela en place de manière à ce que cela soit indolore ou possiblement indolore ;
- la prise en compte d'une suppression progressive de la taxe d'habitation est un élément nouveau important, qu'il faut prendre en compte. Nous allons donc vous proposer, dans le débat d'orientations budgétaires, d'en tenir compte, dans cet esprit-là ;
- une solidarité territoriale avec la création d'un fonds de concours aux communes rurales, dont je vous ai parlé brièvement tout à l'heure. Il faut que nous fixions un règlement de ce fonds de concours. L'idée est que, chaque année, nous dotions un fonds de concours, et que nous le redistribuions aux communes en fonction des demandes qu'elles pourraient faire. Ces demandes rentreraient dans une grille d'analyse que nous sommes en train de préparer et qui serait prête, je l'espère, pour le prochain Conseil communautaire. Nous en profiterons d'ailleurs, probablement, pour intégrer dans ce fonds de concours, à la fois le fonds de concours déjà mis en place pour les circulations douces et celui que nous avons mis en place pour l'environnement. Nous avons des projets environnementaux dont certaines communes ont déjà profité. Nous avons un fonds de concours annuel que nous viendrons incrémenter pour disposer de capacités d'intervention ;
- la sécurisation des budgets des communes. Dans l'esprit, il s'agit de ce que nous avons déjà évoqué par rapport au FPIC : dans la mesure où les communes ont des fiscalités

essentiellement assises sur les ménages (les ménages étant assez stables dans le temps), nous devons arriver à en tenir compte, de manière à ce que les aléas soient davantage supportés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que par les communes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ayant, évidemment, une structure beaucoup plus large ;

- l'anticipation des futurs transferts de compétences. Aujourd'hui, nous retrouverons, dans le pacte, ce que j'ai évoqué tout à l'heure. Lorsque nous transférerons une compétence, à partir de 2019, nous proposerons de ne plus passer par la CLECT. Nous proposerons de financer ces transferts de compétences par une augmentation de la fiscalité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, charge aux communes de réduire leur fiscalité chez elles, dans la mesure de leurs possibilités, de leurs moyens et des capacités des uns et des autres.

Les propositions du pacte 2018 sont les suivantes :

- partager l'effort entre les entreprises et les ménages (nous verrons comment après) ;
- ne pas pénaliser les commerçants, les artisans, les TPE, les petites entreprises et les petits commerces ;
- épargner les ménages modestes (nous verrons par quelles techniques) ;
- soutenir les communes rurales avec la création d'un fonds de concours ;
- prendre en charge le FPIC.

Maintenant, quelles sont les solutions envisagées sur le plan pratique ?

La première solution est de ne pas proposer d'augmentation de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). En effet, les taux de CFE sont très encadrés. Quand bien même nous aurions souhaité l'augmenter, nous aurions eu un potentiel d'augmentation de 1,5 %. Nous aurions donc été très limités. D'autre part, si nous touchons à la CFE, nous touchons l'intégralité des contribuables et entreprises, y compris les plus modestes. En effet, s'agissant de la CFE, lorsque les gens sont en dessous d'un certain chiffre d'affaires (100 000 euros à peu près), ils sont appelés sur une base minimale, mais cette base minimale est multipliée par le taux. Donc, si nous augmentons le taux, nous augmentons également la CFE. Nous voulions donc éviter de pénaliser ces entreprises. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité ne pas viser l'augmentation de la CFE.

Par contre, nous allons vous proposer d'augmenter le VT (Versement Transport). Pour le coup, nous savons que le VT ne vise que les entreprises de plus de 10 salariés, c'est-à-dire les entreprises déjà plus structurées. Cela nous permet de cibler ces entreprises-là. Le VT a également un autre avantage : il a une base assez large dans la mesure où les entreprises privées, mais également les établissements publics sont assujettis au VT. Pour votre information, nous sommes aujourd'hui à un taux de 0,3 % et, selon notre taille d'agglomération, nous avons le droit de monter jusqu'à 0,6 %.

L'autre solution qui est proposée dans ce pacte est le transfert d'une partie de la taxe foncière communale sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en contrepartie des transferts de charges. La proposition qui sera faite, dans les équilibres budgétaires, consiste à dire : puisque nous allégeons les communes de charges objectives (FPIC et restauration scolaire, par exemple), le montant qui sera allégé représentant environ 900 000 à 1 million d'euros dans l'ensemble des communes, nous proposons d'augmenter la taxe foncière de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 1 million d'euros. Cela permettra de faire en sorte que les communes puissent réduire la taxe foncière du même montant que le montant que nous augmentons, si elles ne souhaitent pas que les contribuables soient impactés. Nous avons fourni à la Conférence des Maires les calculs, mairie par mairie. Il peut rester quelques deltas. Le pacte est un engagement, un état d'esprit. Cela n'est pas obligatoire dans chaque commune. Chaque Conseil municipal peut délibérer en son âme et conscience, l'idée restant néanmoins de rentrer dans un processus consistant à dire que puisqu'on nous allège des charges, il est normal de le répercuter sur les contribuables. Ce sera à vous de voir, dans chaque commune, en fonction des cas particuliers.

L'autre solution proposée est d'augmenter la taxe d'habitation sur les ménages les plus aisés, qui sera compensée, pour l'ensemble des Français, à l'horizon 2020. Je reconnais que nous rentrons là dans une décision d'opportunité puisque le Gouvernement a décidé de supprimer la taxe d'habitation. Il ne s'agit pas simplement d'un abattement puisque cela ira jusqu'à la suppression totale en 2020. Ce sont les positions qui ont été prises. Or nous savons que, dans notre système

fiscal français, si nous supprimons un impôt à une collectivité, il faudra bien qu'il soit compensé. Nous n'avons donc pas intérêt à avoir une taxe modeste, mais plutôt une taxe « normale » par rapport aux autres collectivités de notre territoire. La suggestion qui sera donc faite dans notre débat d'orientations budgétaires sera d'augmenter la taxe d'habitation. En effet, aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire, à peu près 85 % des ménages vont bénéficier d'exonération partielle pour 2018, et totale pour 2020. Cela signifie que l'augmentation qui sera proposée ne sera pas compensée du tout, uniquement pour les ménages les plus aisés de notre territoire. Un couple aisé, c'est à peu près 46 000 euros de revenu fiscal de référence. En gros, cela touche 15 % de la population. Ce sont les chiffres qui nous ont été communiqués par les services fiscaux.

Voilà l'opportunité qui est faite. Il faut bien comprendre que quelqu'un qui rentre dans les possibilités de dégrèvement (85 % des ménages), s'il payait 100 euros d'impôt, il va bénéficier en 2018 d'un abattement de 30 %. Si nous ne faisons rien, il ne paierait que 60 euros. Mais si nous proposons une augmentation de 10 euros, par exemple, il passera à 110 euros. En revanche, il aurait toujours ces 30 % de réduction. Au lieu de descendre à 60 euros, il passerait à 80 euros, et aurait tout de même une baisse de 20 euros. Tout le monde bénéficierait donc de la baisse, mais un peu moins que celle qui est proposée au niveau national.

Voilà donc la mécanique qui est proposée dans ce pacte. Vous avez eu une note plus détaillée dans votre document. Les notices vous ont été envoyées. Je n'ai fait qu'une synthèse de ce qui me semblait être les axes forts.

J'ai oublié la dernière ligne. Il s'agit du transfert de la taxe d'aménagement. Dans la mesure où les zones économiques ont été transférées, il est proposé, dans ce pacte, que chaque commune ayant une zone économique délibère, zone par zone, pour fixer cette taxe (3 % semblent l'application moyenne dans notre territoire). Dans ce pacte, nous allons demander aux communes visées de délibérer pour fixer la taxe à 3 % sur les zones concernées, et que cette taxe soit reversée dans le cadre du pacte à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sachant que la loi est ainsi faite : la taxe revient de plein droit aux communes. Nous allons donc demander à ce qu'elle soit reversée. Les communes concernées ont déjà été consultées et sont, bien sûr, en phase avec ce projet.

Voilà la présentation synthétique que je voulais faire de ce rapport. L'enjeu est important, vous l'avez compris. Je pense que nous ne sommes pas le seul territoire à entrer dans cette logique-là. Je vous rappelle que nous sommes partis sur un diagnostic réalisé en juillet 2017, et d'un constat qui avait déjà été fait lors du mandat précédent. Comme de nombreux territoires, nous avons beaucoup de disparités pour des raisons historiques et des raisons de structure de la fiscalité d'autrefois. Il est sûr que les communes qui ont des industries importantes avaient, historiquement, davantage de capacités financières. Elles avaient donc souvent des fiscalités des entreprises plus importantes, mais, en contrepartie, elles avaient des fiscalités des ménages plus faibles. Aujourd'hui, il faut que nous ayons cette lecture au niveau de l'ensemble du territoire, et il faut que nous arrivions à compenser, petit à petit, sachant que nous avons relevé plusieurs questions, notamment à la Conférence des Maires, mais pas seulement. Les bases sont très disparates aussi, et nous ne pouvons pas nous baser que sur les taux. Il sera, par exemple, proposé dans le pacte, non pas une convergence vers un taux unique, mais plutôt vers une fourchette de taux, de manière à ce que les gens qui ont des taux faibles soient incités à les augmenter sur une durée longue pour essayer de faire en sorte que l'ensemble des contribuables de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soient dans des zones à peu près similaires, afin qu'il n'y ait ni de « privilégiés » ou de gens plus ou moins pénalisés.

Voilà l'esprit dans lequel nous nous situons. Je pense que cet esprit a été évidemment cautionné, tant par notre Bureau, que par la Conférence des Maires, mais je reste à votre disposition pour évoquer tout cela.

**Ako HAMDAOUI** : Ne pourrait-on pas avoir une présentation du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) maintenant, même si nous faisons des votes séparés plus tard ? Parce que les choses sont vraiment imbriquées. Par exemple, lorsque nous parlerons du VT tout à l'heure, ou d'autres éléments que tu as présentés, si nous votons maintenant, il ne sera même plus nécessaire de les discuter ensuite dans le DOB. En effet, ne pourrions-nous pas avoir la discussion en même temps, même si nous séparerons bien les votes ?

**M. le Président** : Non, je ne pense pas. Le pacte est une sorte de « convention-cadre », si l'on peut dire. La proposition dans le pacte consiste à dire que nous équilibrons, entre le prélèvement sur la fiscalité des entreprises et sur les ménages, et que nous transférons des charges, mais je ne



peux pas demander aux 47 communes de délibérer, ce soir, pour savoir si, dans la mesure où nous proposons une augmentation qui a été acceptée aujourd'hui, elles vont baisser leurs charges, ou non. On ne peut pas voter 47 budgets en même temps. Aujourd'hui, c'est un accord-cadre qui donne les lignes. Quand nous proposons, par exemple, de ne pas augmenter la CFE et d'augmenter le VT, le montant à voter relève de la délibération propre à chaque collectivité. Pour le VT, il s'agit de nous, mais pour la taxe foncière, par exemple, il y a mille paramètres à envisager. Je pense que l'accord-cadre se vote dans son intégralité.

**Ako HAMDUI** : Je n'ai peut-être pas été clair. Je souhaiterais juste que nous débattions du DOB maintenant, et que l'on revienne ensuite au vote sur le pacte fiscal. Les deux sujets sont tellement liés et imbriqués que je crois que nous ne pouvons pas dissocier les deux discussions et faire une dichotomie.

**M. le Président** : Non, je ne veux pas faire cela, parce que le pacte fiscal n'est pas chiffré. Nous nous engageons sur des principes. Nous demandons aux gens si, après avoir pris connaissance du pacte, ils sont d'accord avec ses principes, ou non. S'ils ne sont pas d'accord, ils votent « contre ». S'ils sont d'accord, les principes seront déclinés dans le rapport d'orientations budgétaires qui n'est qu'un rapport d'orientations. Les montants définitifs seront votés au budget. Il y a une séquence dans tout cela. C'est comme si je vous disais que je ne voulais pas voter le rapport d'orientations tant que je n'ai pas le budget. Non. Il faut faire les choses chronologiquement.

**Jean-Claude WAMBST** : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'un sujet éminemment important et passionnant. Je m'étonnais que nous ayons le DOB avant, dans l'ordre du jour, donc c'est bien que nous ayons inversé.

**M. le Président** : C'était une erreur d'inattention de ma part.

**Jean-Claude WAMBST** : C'est très bien comme cela parce que nous sommes vraiment sur une réflexion au long cours, dans une logique de transformation complète des rapports entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les différentes communes la composant.

Je suis, personnellement, très attaché à cette idée d'équité fiscale entre l'ensemble des contributeurs du territoire (je parle plus des ménages que des entreprises). Il me semble que c'est extrêmement important et que ce pacte est très ambitieux.

Vous avez évoqué un sujet qui avait déjà été mis à l'étude sous le mandat précédent, mais des éléments ont changé. C'est donc à la fois une réflexion, que je mène là, et qui débouche sur des interrogations. Nous sommes passés du mot « convergence fiscale », vers celui de « pacte fiscal ». À un moment donné, l'idée de la convergence était de dire que nous avions des disparités entre les différents taux de fiscalité communale appliqués dans les diverses communes de notre Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et que nous devons faire en sorte de converger dans ces taux. Là, le projet est de nature différente. Je vais peut-être exagérer le trait, mais nous partons de l'idée qu'auparavant, nous transférons une charge en retenant à la commune le montant équivalent de la charge transférée. Sur un certain nombre de dossiers, nous avons transféré de la charge et nous n'avons retenu que, par exemple, 70 % de cette charge, le reste de la dotation restant acquis à la commune. Là, nous allons presque vers une logique d'extinction de la fiscalité communale au profit d'une fiscalité de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). En effet, si l'État dit qu'il n'y a plus de taxe d'habitation, que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dit que, concernant la taxe foncière, nous allons davantage raisonner en Communauté d'Agglomération du Grand Dole qu'en communes, mon inquiétude, à ce titre-là, est la suivante : la prise de décision de la fiscalité va appartenir à notre EPCI et non plus aux différentes équipes communales (Maires, Conseils municipaux), qui sont responsables devant leurs citoyens et contribuables.

Je ne sais pas si c'est une bonne ou une mauvaise chose. D'emblée, je me dis que je n'avais pas perçu la chose comme allant jusque-là. Mais pourquoi pas ? Ce pacte, vous prenez quand même le soin, dans le texte, de protéger un certain nombre de contribuables modestes ou fragiles, par un système d'exonération. Ne va-t-on pas, finalement, retrouver une logique, que nous essayons d'éliminer à un moment donné, en disant : « *Nous supprimons les exonérations, nous transformons la fiscalité* ». Là, nous allons raisonner en tant qu'EPCI comme raisonnerait une commune en disant que nous avons une fiscalité à un certain niveau – important –, et que nous allons adoucir cette fiscalité pour les plus fragiles.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, et je crains que nous n'arrivions, finalement, à une situation où la commune ne soit plus décisionnaire des impôts que paient ses citoyens, mais que ce soit plutôt l'EPCI qui le paie.

Mon dernier élément d'interrogation concerne l'idée de dire qu'il s'agit d'un pacte. C'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui transfère le maximum de chose possible, et qui paie tout cela sans rien retenir aux communes, mais les communes s'engagent à baisser, systématiquement, leur fiscalité puisqu'il n'y a plus de raison d'avoir une fiscalité aussi haute, dans la mesure où elles n'ont plus les charges qui dorénavant sont payées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Quel est l'outil qui permet de contrôler l'exécution du pacte ? En effet, certains peuvent dire « *belle aubaine, je n'ai plus rien à payer, mais je garde ma fiscalité et je me fais un bas de laine ou je me paie d'autres dépenses* ».

Mes propos sont peut-être un peu protéiformes ou confus, mais voilà l'état de ma réflexion. Globalement, l'idée d'une démarche collective, à la hauteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la plus équitable possible pour l'ensemble des citoyens, me paraît être fondamentalement une bonne chose, avec toutes les réserves que j'ai formulées.

**M. le Président** : Je vais donner quelques éléments de réponse. Tout d'abord, le pacte a évidemment la volonté de tendre vers une équité fiscale. Mais, qu'est-ce que l'équité fiscale ? C'est un sujet bien complexe. Je sais que, dans le mandat précédent, vous avez travaillé sur une convergence des taux. En fait, nous avons vite rejeté cette idée parce que, premièrement, les taux, à eux seuls, ne suffisent pas à résoudre le problème de l'équité fiscale dans la mesure où les bases peuvent être très variables de certaines collectivités à d'autres. Il ne faut pas oublier que les bases ont été fixées sur des valeurs de 1970 et qu'elles n'ont pas bougé depuis. Il faut savoir qu'aujourd'hui, une maison qui a été construite avant 1970, même rénovée, a souvent des bases fiscales moins fortes que le lotissement qui vient d'être construit et qui – lui – appartient à une autre classification. Les communes les plus dynamiques, je dirais, celles qui ont beaucoup de lotissements, et qui ont augmenté leur population, ont souvent des bases fiscales plus fortes par habitant que la moyenne. C'était la première chose.

Ensuite, nous nous sommes dit que cela ne suffisait pas et qu'il fallait peut-être travailler en euro par habitant, et se demander quel montant prélever par habitant. Là encore, cela ne suffit pas. Nous avons déjà le mécanisme compensatoire qu'est la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ainsi que ses avenants (dotation pour les communautés rurales). Ces dotations ont déjà vocation à compenser un certain nombre de déséquilibres. Nous nous sommes dit qu'il fallait que nous additionnions la fiscalité par habitant, et les dotations. Et puis, nous tombons toujours sur les problèmes de charges de centralité, qu'il s'agisse de villes-centres ou de bourgs-centres, avec des charges qui sont souvent mal répercutées, que les dotations sont censées compenser, mais qui ne sont pas toujours compensées.

Pour revenir à votre question plus fondamentale, vous mettez en effet le doigt sur quelque chose de très sensible. En effet, aujourd'hui, plus nous transférons de compétences à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole moins, *a contrario*, il y a de compétences dans les communes. Il est donc vrai qu'elles perdent de « l'indépendance fiscale », ce qui est relatif parce que, que nous passions par une CLECT ou que nous passions par la fiscalité, cela revient au même. Si une commune doit transférer 100 000 euros de charges, qu'elle baisse sa fiscalité de 100 000 euros, ou qu'on lui prélève 100 000 euros par la voie de la CLECT, c'est transparent. L'argument, sur le plan financier, ne vaut pas, car les deux choses sont équivalentes.

En revanche, là où vous avez raison, c'est que c'est la mécanique qui est engagée. Aujourd'hui, il y a plus en plus de compétences qui passent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les communes ont donc, forcément, de moins en moins d'indépendance. Cela pose un problème. Je parle au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je suis un élu du deuxième degré, comme nous tous ici dans cette salle. Nous ne sommes donc pas les élus du premier degré. C'est un problème un peu législatif. Il faudrait voir si un parlementaire ne pourrait pas nous expliquer le problème, qui réside plus dans une question d'organisation territoriale. Je n'ai pas de solution. Je vois les choses aujourd'hui. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en passant des opérations au niveau intercommunal, devient plus équitable. Je pense que nous allons dans le bon sens comme nous l'avons vu sur les taux publics, par exemple. Il s'agit d'un basculement qui fait que nous avons mieux irrigué le territoire qu'il ne l'était avant. C'est tout de même une bonne chose. Je ne doute pas, non plus, que le transfert du Conservatoire produise, également, des effets bénéfiques.

Il faut également se rendre compte d'une autre chose, à savoir que lorsque l'on transfère des charges des communes vers la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cela crée un appel d'air. Aujourd'hui, nous n'avons aucune charge qui ait diminué parce qu'elle est devenue intercommunale. Je peux citer l'exemple de la petite enfance, ou de tout ce qui est périscolaire, où

nous avons quasiment doublé le budget. De mémoire, nous avons dû passer de 1,5 à 3 millions d'euros. En effet, quand on passe en intercommunalité, on homogénéise les charges et les fonctions. Les critères d'encadrement sont beaucoup plus rigoureusement respectés. Dans les communes, il y avait souvent des arrangements ou des coûts masqués. Les parents suppléaient parfois l'absence d'un encadrant parce que, dans les petites communes, c'était plus facile à gérer, ce que l'on ne peut évidemment plus faire quand on passe au niveau de l'intercommunalité. Je vois bien qu'il y a eu, aujourd'hui, un transfert des charges qui fait que cela crée des appels d'air. Nous sommes en train de transférer les zones économiques. Dont acte. Nous n'avons pas de zones récentes, mise à part INNOVIA. Les zones récentes sont déjà à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Sur les zones anciennes, il y a des travaux à faire, etc., qui vont venir à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est légitime et logique, et crée forcément un appel d'air.

Dernière chose, sur votre sujet, oui, nous ne sommes en effet que des élus de « second rang », de deuxième degré. Donc, forcément, nous n'avons aucun pouvoir hiérarchique sur les communes. Le pacte ne peut être qu'un pacte indicatif, incitatif, mais il ne peut pas être rendu obligatoire. C'est la raison pour laquelle il est important que nous ayons cette CLECT qui, à mon avis, est le bon outil d'examen. Il sera important que, chaque année, la CLECT fasse l'examen de la mise en œuvre du pacte. Pourquoi ? Parce que nous ne voulions pas non plus être trop incitatifs dans la mesure où toutes les communes n'ont pas les mêmes situations. Les communes qui partent de taux faibles ne pourront peut-être pas baisser davantage la fiscalité parce qu'elles n'en auront pas les moyens. Les divergences sont tout de même nombreuses.

Nous ne voulions donc pas mettre en place des choses trop contraignantes. D'un autre côté, nous allons proposer un transfert sur les charges que nous avons évoquées, et nous ne savons pas si toutes les communes vont vouloir jouer le jeu. Si les choses se votent largement ce soir, alors je pense quand même qu'elles voudront jouer le jeu. Le feront-elles à l'euro près ? Je l'ignore également. Je pense que chaque commune a ses propres spécificités. Certaines vont peut-être baisser plus fort, d'autres moins fort, je n'en sais rien. Ce que je veux, c'est que nous ayons un outil de dialogue et de discussion. Je crois que le premier point positif de ce pacte est déjà que les gens prennent conscience des situations des autres. En effet, quand on parle fiscalité, tout le monde a l'impression qu'il en paie beaucoup et que les autres en paient moins. En réalité, quand on regarde bien la fiscalité en ligne sur nos 47 communes, on voit bien que certaines communes sont tout de même plus avantagées que d'autres. Nous pouvons le mesurer, surtout, et voir ce vers quoi nous souhaitons tendre.

Voilà quelques éléments de réponse, mais je reconnais qu'il s'agit d'un problème un peu subtil.

**Jean-Marie SERMIER** : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis très satisfait de pouvoir discuter du pacte financier et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les 47 communes de cette Agglomération, parce qu'il s'agit de quelque chose qui a été débattu dans un certain nombre de collectivités. Il était donc parfaitement légitime que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se saisisse du problème. Je voudrais donc féliciter toute l'équipe qui a travaillé dessus. Je sais que le Bureau a fait des propositions unanimes sur le sujet. C'est important.

Depuis 1992, et depuis la loi de création des EPCI, nous voyons bien que, pour maintenir des activités denses et des compétences significatives, notamment sur des territoires ruraux – même si nous ne sommes pas un territoire rural au sens où on pourrait l'entendre d'un territoire rural profond, mais nous sommes quand même dans un département rural avec des territoires qui ne sont pas urbains -, c'était aux EPCI donc, pour nous, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de reprendre des compétences au fil du temps. Vous connaissez ma position depuis toujours. J'ai toujours pensé qu'il valait mieux que nous transférions de la fiscalité plutôt que nous passions par la CLECT. La CLECT s'inscrit à un temps T : à un moment donné, vous avez une charge qui correspond à une compétence. Vous transférez la compétence et la charge, mais cette compétence peut évoluer de manière très significative, alors que la CLECT n'évolue pas ou alors avec de grandes difficultés.

Je ne vais pas, ici, reprendre la totalité des questions que nous pouvons nous poser. Faut-il qu'une commune perde des crédits par la CLECT parce qu'elle exerçait une compétence, ou parce qu'elle avait une compétence supérieure avant le transfert ? Très clairement, et nous le savons bien aujourd'hui, lorsque vous avez un transfert de compétences, il y a un appel d'air, derrière. Lorsque nous transférons quelque chose sur la petite enfance, nous savons très bien que, derrière, les collectivités se disent : « *Nos concitoyens paient la même fiscalité à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que les concitoyens des communes qui ont des services pour la*

*petite enfance, et qu'il n'y a donc pas de raison que l'on n'ait pas ce service* ». Tout ce travail, nous savons bien que, lorsqu'il passe par la CLECT, il est inévitablement en difficultés au bout de quelques années. Lorsqu'il passe par la fiscalité, tout le monde paie, et le service est assumé par la majorité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au sens le plus large possible, et en dehors de toute politique politicienne. Il s'agit d'ailleurs souvent de majorités alternatives. Donc, de toute façon, il n'y a pas de souci. Je pense qu'aujourd'hui, avoir une fiscalité qui croît dans l'EPCI et qui décroît au niveau de la commune, cela me semble essentiel. J'ai toujours défendu ce point de vue-là. J'ai toujours défendu cette position et cette option par rapport aux CLECT.

Vous avez raison, Monsieur WAMBST et Monsieur le Président. Lorsque l'EPCI finira par assurer 80 % des compétences, et par prélever – je ne vais pas donner le chiffre, mais un taux – 80 % de la fiscalité, nous aurons un vrai problème de légitimité avec une élection qui reste une élection au second degré, une élection municipale qui sera toujours l'image importante de nos concitoyens, mais qui ne servira, finalement, qu'à 20 % de la compétence et de la fiscalité. Le vrai sujet, qui se trouve devant ceux qui sont chargés de nous faire des propositions, est de savoir comment organiser tout cela. Je pense que, depuis un certain nombre d'années et, quels que soient les gouvernements, il y a eu un certain nombre de manques de courage, peut-être, concernant les réorganisations au niveau des collectivités. Tout le monde rouspète après le mille-feuille, mais personne ne veut enlever une feuille. À un moment donné, maintenir un département avec de grosses compétences, cela pose le problème d'avoir une agglomération qui, elle, en a beaucoup. Une agglomération qui en a beaucoup, et le maintien des communes, sur lequel vous connaissez mon engagement (le choix de garder un échelon communal), tout cela constitue aussi un problème. Je crois donc qu'il revient au Gouvernement de faire des propositions, et aux législateurs de légiférer, mais, dans tous les cas, il faut se poser des questions sur l'avenir et, à titre personnel, j'ai le sentiment que les élections de 2020 seront celles que nous avons toujours connues, mais qu'il est très probable que 2026 soit quelque chose d'un peu différent. En effet, nous ne pouvons pas, légitimement, considérer qu'il est normal de se battre sur une élection municipale qui va gérer 20 %, et de n'avoir aucun débat intercommunal.

Franchement, les lois successives ont permis, par exemple, de flécher les représentants de la Commune à l'EPCI, mais, en réalité, vous n'avez pas le choix. Vous votez pour la liste qui vous convient, dans votre commune, et puis sur cette liste, effectivement, les gens sont fléchés, et ce n'est pas vous qui avez décidé. Aujourd'hui, nous pouvons donc dire que la maigre avancée qui a été proposée n'est pas du niveau démocratique qu'il faudrait avoir. C'est donc un vrai souci, mais qui ne doit pas nous empêcher de réfléchir sur les prises de compétences et sur l'importance, pour les EPCI, d'assurer la compétence, là où c'est le plus efficace pour la population. Lorsque la compétence doit être assurée au niveau de l'EPCI parce que c'est le plus efficace, il faut le faire. Mais, pour cela, je pense qu'il faut assurer, en même temps, la fiscalité. De plus en plus, nous aurons une Communauté d'Agglomération du Grand Dole dont la surface de fiscalité sera plus grande, et qui aura donc la capacité d'avoir un levier fiscal plus important.

Je ne rentrerai pas dans la question des compensations entre ceux qui sont riches et ceux qui sont pauvres. Cela fait 50 ans que, toutes majorités et tous gouvernements confondus, des réflexions à ce sujet ont été menées. La conclusion est que ce qui existe est le moins mauvais des systèmes. Lorsque vous avez une fiscalité qui croît au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, vous avez donc une fiscalité qui croît au niveau de tout le monde, proportionnellement à la base qui est en place. Dire, aujourd'hui, qu'une commune est plus riche qu'une autre est sans doute vrai. Mais, en même temps, elle a établi, au fil des générations d'élus, des politiques qui correspondent à cette recette. Lui demander en quelques années de réduire sa recette, ou demander à une commune qui serait moins riche d'évoluer différemment, avec des taux un peu supérieurs, je crois que ce serait dangereux. Je pense que s'appliquer sur une base existante sur les 47 communes est la meilleure formule, sans trouver trop de compensations autres que celles d'un fonds pour les communes rurales, qui semble intéressant.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**Laurence BERNIER** : Laurence Bernier de Frasné-les-Meuilières. Ma commune fait partie des 57 ou 58 %, je crois, de communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui comptent moins de 500 habitants. Il y a donc des différences, y compris à l'intérieur de ces communes, mais il faut bien voir que, lorsque l'on parle de territoire rural, même s'il ne s'agit pas de territoire rural profond, il y a malgré tout de grandes différences entre un certain nombre de communes et d'autres. Voilà le premier point que je voulais soulever.

Je suis d'accord avec Monsieur SERMIER sur le fait qu'effectivement, tout cela pose la question de ce que pourront faire les équipes municipales et ce que peuvent déjà faire les équipes municipales, qui sont dessaisies d'un certain nombre de compétences, et qui voient aussi leur marge de manœuvre sur la fiscalité se réduire. Lorsque vous avez présenté le pacte fiscal, lors de la Conférence des Maires, j'ai échangé avec de nombreux collègues qui, comme dans ma commune, ont maintenu leur taux de fiscalité depuis plusieurs années et ne voient pas, aujourd'hui, comment baisser encore ces taux, alors qu'effectivement, comme vous l'avez souligné, depuis plusieurs années, les dotations globales de fonctionnement sont en baisse. On ne présente pas les chiffres entre les communes pauvres et les communes moins pauvres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – pour ne pas parler de communes riches –, mais si nous avions tout de même quelques éléments sur la fiscalité, sur les dépenses de fonctionnement des communes et sur leur possibilité d'investissements, nous verrions bien qu'il existe de grandes variations et que, mettre tout le monde dans le même pacte, cela n'est pas forcément si évident que cela. D'autant plus qu'au niveau des investissements qui sont faits par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, j'ai le sentiment que ce pacte vise tout de même, pour une bonne part, à combler des investissements qui ne sont pas financés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En effet, si les investissements ont été votés, les recettes ne sont pas là. Ce pacte vise donc tout de même, pour une bonne part, à compenser ce déficit financier au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

J'entends bien que certaines compétences seront transférées. Cela peut être une bonne idée, en effet, de transférer les écoles de musique. Je pense que la commune de Dole va faire de belles économies dans ce domaine si, effectivement, le Conservatoire est transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En même temps, les communes les plus pauvres et les moins peuplées sont également les moins desservies par un certain nombre de services. Leur demander d'aligner leur fiscalité pour permettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'augmenter ses ressources fiscales, il me semble que ce sera difficilement compris par les habitants de nos communes. Que le Versement Transport permette de taxer un peu plus les entreprises, personnellement, c'est quelque chose avec lequel je peux être d'accord. J'espère, en même temps, qu'elles ont un service qui leur convient parce que, pour nos communes, en l'occurrence, nous ne sommes pas forcément satisfaits du service qui a été en régression. En effet, vous avez réduit la voile depuis maintenant deux ans et demi.

Je voulais donc faire part de mon scepticisme, y compris sur le fait que les hypothétiques compensations qui seront données par l'État par rapport aux réductions de taxes d'habitation, je pense, pour les communes, sont également sources de grandes inquiétudes. En effet, nous savons très bien qu'à un moment donné, pendant quelque temps, il y a des compensations qui ne sont pas forcément au niveau de ce qui était perçu et, qu'au bout de quelques années, cela stagne ou régresse. Tout le monde, ici, est très attaché à la défense de la Commune, mais, en l'occurrence, je pense que nous allons vers un dessaisissement des possibilités des communes de développer des politiques dans l'intérêt des habitants.

**M. le Président** : Je n'ai pas bien compris l'objectif de tout cela et ce que vous vouliez dire. Trouvez-vous que faire un pacte ne soit pas une bonne chose ? Le fait de dire que nous n'allons pas vers une fiscalité unique, je l'ai développé tout à l'heure. Effectivement, nous voulons éviter cela parce qu'il y avait des problématiques propres à chaque commune. Cela ne nous semblait pas une bonne idée de proposer une convergence des taux.

Sur les transferts de compétences, lorsque nous avons parlé de la restauration scolaire – je ne sais plus à combien était votre commune et je ne sais pas combien vous payez au niveau du FPIC –, nous vous enlevons le FPIC et nous vous proposons éventuellement de baisser la taxe foncière à concurrence.

Si vous avez des contre-propositions, je suis tout à votre écoute parce qu'il s'agit d'un sujet un peu compliqué et que je cherche des pistes. Nous avons essayé de faire des choses, nous avons proposé un certain nombre de choses dans ce pacte. Il me paraît bien équilibré, après de nombreux débats en interne. Rassurez-vous, nous avons également, au niveau du Bureau, des gens qui défendent vigoureusement les petites communes dites « rurales ».

**Franck DAVID** : Merci, Monsieur le Président. Personnellement, je pense que les moments que nous partageons aujourd'hui, et cette réflexion sur le pacte fiscal sont des moments importants pour la vie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de l'intercommunalité en général. Je sais bien que l'expression populaire dit qu'il ne faut pas parler d'argent entre nous parce que c'est vulgaire. Là, nous allons être vulgaires et allons parler d'argent, oui. Il s'agit en effet d'argent entre l'intercommunalité et la commune. Il s'agit bien de l'argent que le contribuable doit donner d'un bloc, fiscal, pour l'intercommunalité et sa commune. Je pense que c'est notre rôle, en tant que

Maires, d'informer, du moins nos concitoyens, sur cette nouvelle vision de la vie des services, du fonctionnement d'une commune, du fonctionnement d'une intercommunalité et des investissements.

Effectivement, la nouvelle orientation territoriale de la République (la Loi NOTRe) est passée par là. Nous voyons bien que la loi NOTRe, au fil des mois et des années qui arrivent, va engendrer une transformation profonde des collectivités territoriales. Je parle notamment du Département, pour lequel je me fais le plus grand souci, qui n'a plus une recette fiscale dynamique. Il n'a plus rien en termes de recette fiscale dynamique. Il n'a plus que des recettes fiscales avec une baisse de dotations, comme toutes les collectivités, soit, mais il n'y a plus de dynamique du tout dans les recettes fiscales du Département.

En revanche, l'intercommunalité se voit confier des compétences agrandies. Indéniablement, le développement économique qui était, autrefois, au Département, est passé à l'intercommunalité. L'accueil périscolaire et extrascolaire est à l'intercommunalité. Parlons du culturel avec la Lecture publique, qui passe également à l'intercommunalité. Demain, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) sera déjà, de fait, à l'intercommunalité. Toutes ces compétences ne sont évidemment plus assumées, non seulement par les communes, mais aussi par certaines collectivités territoriales dans le Département. Je pense effectivement qu'il faut de nouveau réfléchir à tout cela.

Je vous rappelle que nous nous étions engagés, moralement, pendant la mandature, après avoir augmenté une fois nos impôts fiscaux intercommunaux, à ne plus les augmenter. C'était sans connaître la suite des événements de la loi NOTRe, des nouvelles compétences à prendre, et des investissements qui font la qualité de tous les jours de tous les habitants de la Communauté d'Agglomération du grand Dole. Moralement, je me suis engagé, auprès de ma commune à ne pas charger les ménages autrement, et plus fortement, que ce qui avait été prévu. Cela signifie que je présenterai à mon Conseil municipal une baisse de la fiscalité communale de manière à ce que, au final, le pacte, c'est-à-dire les contributions fiscales intercommunales et communales cumulées, soit neutre. C'est ce qui a été dit, tout à l'heure, par Monsieur le Président. Logiquement et très objectivement, je ne peux pas défendre une autre politique. Dire que sa petite commune a moins de 500 habitants et « jouer Caliméro », je ne pense pas que cela soit la bonne chose à faire. Nous devons maintenant réfléchir à l'échelle intercommunale et communale. Nous avons tous nos identités. Je défends l'identité patrimoniale, historique, sociale de ma commune. J'espère que nous ne perdrons pas notre identité. En tant que Rainantais, je ne perdrai pas mon identité. Par contre, quand je raisonne en termes fiscaux, il faut maintenant raisonner à une autre échelle que l'échelle communale seule. Voilà tout ce que je voulais dire.

**M. le Président** : Merci.

**Jean-Philippe LEFÈVRE** : Merci, Monsieur le Président. Je trouve vraiment très intéressant le débat que nous avons aujourd'hui. C'est sans doute un débat qu'il faut avoir de temps en temps sur le fond. Je fais, bien sûr, le lien avec ce que je peux vivre en Conseil régional, car c'est exactement la même question. En fait, dans ce pacte fiscal, la question que nous devons nous poser est la suivante : que peut-on donner de plus et de mieux à nos administrés ? Avec ce pacte, qu'allons-nous pouvoir donner de plus ? Vous posiez la question, tout à l'heure, Madame BERNIER, de ce que nous ne pouvions pas faire et de ce que nous ne pourrions plus faire. Vous savez, je viens également d'un tout petit village - Our - qui ne fait pas partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je sais aussi ce que ce village, lorsqu'il était tout seul, ne pouvait pas faire. Il faut donc considérer aussi ce que l'intercommunalité, depuis qu'elle existe, a pu apporter en termes de services complémentaires, à des communes qui ne pouvaient pas le faire.

Monsieur WAMBST, vous avez posé la vraie question démocratique ; celle du fond. Ce que nous sommes en train de faire, à la Région, c'est de passer des protocoles entre la Région et des départements, par exemple, pour se dire : « Sur certains domaines, finalement, que peut-on faire de mieux, ensemble, qui intéresse directement les communes. C'est, je crois, l'intelligence de la dotation que le Monsieur le Président propose pour chacune des communes. En quoi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut-elle apporter un soutien complémentaire à des actions menées dans les communes ? C'est par exemple le pacte que le Conseil régional vient de passer avec le département de la Côte-d'Or, et que je trouve très intéressant. Les deux structures se sont associées pour dire : « Que peut-on faire pour les villages de Côte-d'Or ? » Les deux institutions interviennent ensemble.

Comme tu l'as dit, Franck, nous sommes en train d'ouvrir un chantier. Il est vrai qu'il est un peu difficile de passer le Rubicon, mais il est essentiel d'y parvenir. En tout cas, nous abordons ici, enfin, les sujets que je trouve essentiels sur le plan démocratique, d'un EPCI qui reste - tu as encore raison, Franck - une entité administrative, mais qui ne remplacera pas les identités des villages ni des villes.

**M. le Président** : Merci pour toutes ces interventions.

**Gérard FUMEY** : J'ai bien écouté, et j'ai également bien lu le document qui nous a été transmis. Autant je partage, par exemple, l'idée selon laquelle l'autofinancement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit être le plus large possible. Il en est de même pour les communes parce que nous avons, tout de même, des soucis régaliens à appliquer dans nos communes (comme l'ensemble de l'entretien de notre village). Depuis de nombreuses années, toutes tendances politiques confondues, que ce soit à la tête de l'État, des départements ou des régions, les aides aux communes ont été diminuées, voire supprimées complètement. En revanche, on a transféré un certain nombre de charges, également, aux communes. L'autofinancement des communes se réduit donc fortement, et nous n'avons plus guère de marge de progression, à l'exception des économies de fonctionnement.

À Brevans, nous avons essayé d'en trouver un maximum. Nous avons pu, quelque peu, éponger le déficit de l'État au travers de la baisse de la DGF où nous touchions un peu plus de 50 000 euros pour à peine 23 000 euros aujourd'hui (plus de la moitié de la DGF a été supprimée). Il s'agit tout de même d'un gros problème que nous avons, nous, communes, que de devoir économiser sur le fonctionnement pour pouvoir investir dans nos communes.

Optimiser la solidarité intercommunale, en transférant de nouvelles charges, notamment en ce moment, je trouve que c'est difficile. Je voudrais rappeler, tout de même, que vous voulez transférer l'école de musique et « Scènes du Jura ». Nous avons des différences, sur la DGF, entre la commune de Brevans et la Ville de Dole. Nous touchons 82 euros par habitant quand la Ville de Dole touche 269 euros par habitant. Cette différence s'appelle « les charges de centralité ». Dans les charges de centralité, sont comprises ces dépenses qui sont du type de l'école de musique et de « Scènes du Jura », voire d'autres charges de centralité. C'est d'ailleurs le cas - quelqu'un l'a rappelé tout à l'heure -, y compris dans les bourgs-centres qui ont un peu plus, parce qu'ils ont les charges de centralité obligatoires.

Que s'est-il également passé les dernières années ? Cela a été dit tout à l'heure, quand il y a eu un changement de voilure sur la problématique des transports, c'est tout le réseau des communes rurales notamment qui a été le plus mal loti. Contrairement à ce que certains ont dit, je ne baisserai pas les taux de la commune, pour la bonne raison que depuis dix ans, justement, nous n'avons jamais augmenté les taux puisqu'un certain nombre de compétences était transféré.

*Vous nous avez repris, cette année, le FPIC et la restauration scolaire. Quand j'ajoute le déficit que nous avons sur la restauration scolaire et le FPIC, j'arrive à la moitié seulement - si je baissais ma taxe foncière de 1,46 % - de ce que je perdrais en recette. Sur ce que vous nous avez envoyé dans les communes, vous avez pris la totalité de ce que versaient les communes, mais la totalité de ce que versent les communes ne concerne pas uniquement la restauration scolaire. J'ai là un document de la Présidente du SIVOS qui nous fait la différence. Nous avons pris sur 2016, parce qu'il s'agissait d'une année pleine. En 2017, la compétence ayant été reprise au mois de septembre, les chiffres sont un peu faussés. Nous sommes repartis sur 2016. Les chiffres sont variables à plus ou moins 10 %. Ce sont 6 000 euros qui sont partis à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 12 000 euros si je baisse de 1,46 %. Mon autofinancement, aujourd'hui, se réduit donc encore puisqu'il me reste, quand même, un certain nombre de charges qui sont obligatoires.*

Je ne voudrais pas être trop long parce que je m'étais basé, en fait, sur le contenu du ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) dont nous devons débattre avant, mais je voudrais simplement dire que, par rapport aux fiches que vous nous avez présentées, je pense qu'il faut peut-être laisser le FPIC aux communes pour le moment et ne pas augmenter si fortement les impôts intercommunaux. Je comprends très bien qu'il faille que vous dégagiez de la marge, mais vous verrez, je pense qu'à un moment donné, il faudra peut-être diminuer la voilure. Au sujet des nouvelles compétences, est-ce bien le moment d'en reprendre ?

Concernant un certain nombre d'autres points, je suis partagé, mais ce que je constate, d'après ce que j'ai entendu ce soir, c'est qu'aujourd'hui, nous arrivons à la mort des communes par la fiscalité. À terme, j'ai peur que nous en arrivions à la mort des communes derrière, parce que

financièrement – je crois que c’est Monsieur le Député qui l’a dit –, nous n’aurons plus que 20 % des compétences assurées. Alors, pourquoi ne pas continuer et ne pas transférer les 20 % restants pour qu’il n’y ait plus que la Communauté d’Agglomération du Grand Dole. Donc, suppression des communes. Pourtant, je défends cela également.

**Jean-Marie SERMIER** : J’ai une petite réaction, peut-être. Gérard, tu sais bien que nous ne partageons pas tout, mais nous partageons au moins cette conviction selon laquelle les communes rurales sont importantes pour la démocratie de notre Pays, voire qu’elles fondent l’histoire de notre Pays. Je pense que même si, quelques fois, nous nous disons que leur avenir est compliqué, même si nous nous disons que nous avons moins de compétences, même si nous nous disons que nous prélevons moins de fiscalité, même si nous nous posons la question de la légitimité de l’élection du Conseil communautaire, et si nous nous demandons comment nous pouvons organiser tout cela, nous n’avons pas le droit de dire que les communes sont vouées à l’échec et à la mort. Il faut aussi être en capacité de porter une vision des communes rurales. Je pense que les communes rurales ont un avenir essentiel dans la solidarité, ont un avenir essentiel dans l’aménagement du territoire. Nous ne ferons jamais mieux que le Maire d’une commune rurale pour aménager son territoire, quel que soit le nombre d’habitants.

À Montmarlon où il y a 19 habitants, comme à Frasne-les-Meulières, comme à Dole, il n’y a pas de petites communes. Il y a des territoires qui sont différents parce que les habitants sont différents. Nous avons besoin d’une présence de l’État et de la République, partout sur le territoire. Jamais nous ne ferons mieux que ce qui existe aujourd’hui avec les communes rurales. Concernant les compétences techniques, si nous faisons mieux à la Communauté d’Agglomération du Grand Dole pour la cantine que la commune, alors allons à la Communauté d’Agglomération du Grand Dole ! C’est ce qui a été fait. Mais, jamais ni la Communauté d’Agglomération du Grand Dole ni aucune autre agglomération ne fera mieux, en termes de présence et de représentation de la République sur le terrain, que le Maire dans notre pays. C’est la raison pour laquelle je m’élève chaque fois que quelqu’un dit « c’est fini », même si je sais que tu ne le dis pas par souhait, mais plutôt par dépit. Je crois que nous n’avons pas le droit de le dire parce que si nous nous habituons à le dire, nous creusons, nous-mêmes, la tombe des petites communes.

**Gérard FUMEY** : Oui, j’ai bien entendu et je dis beaucoup plus par dépit, mais cela fait aussi un certain nombre d’années que je suis dans le circuit, et je vois l’évolution. Je crois que le Président l’a dit, plus ou moins, tout à l’heure : je crains que des tas de tâches bénévoles disparaissent, en passant à la Communauté d’Agglomération du Grand Dole. Ce seront des tâches que nous allons être obligés de financer fiscalement. Il y a des tas de choses qui vont faire que, derrière, nous aurons de nouvelles obligations, et je pense qu’il s’agit, là aussi, de quelque chose d’important.

Je voulais ajouter une dernière chose. Si la fiscalité devient quasiment identique, que nous habitons Dole, Gredisans ou même Brevans – quoique nous soyons parfois, à Brevans, aussi près que dans certains quartiers de Dole –, quel sera l’intérêt à un moment donné d’aller habiter dans ces communes ? Je pense que le problème risque de se poser, à terme, de voir les gens ne plus vouloir aller dans les communes, justement parce que nous allons devoir payer des impôts quasiment identiques que l’on soit plus ou moins éloignés de la ville-centre.

**M. le Président** : Je crois avoir déjà répondu à cette question. C’est pour cette raison que je ne suis pas sur une uniformité des taux, mais des bases. Je pense, aussi, que les gens choisissent pas leur lieu d’habitation, heureusement, Dieu soit loué, uniquement en fonction de la fiscalité, mais aussi en fonction de l’agrément des communes, en fonction du foncier, également. Le coût du foncier n’est pas uniquement lié à cela. Nous avons déjà débattu de cela, tout à l’heure, mais c’est également pour cette raison que nous ne pouvons pas avoir une espèce de vision unanime, et dire qu’il fallait un taux unique de partout. Cela ne correspondrait pas à une réalité.

Le fait que tu ne baisses pas ta taxe foncière à due concurrence reflète ce que j’ai dit tout à l’heure. Il existe des situations différentes entre toutes les communes. C’est pour cela que ce pacte a une vocation incitative et non dirigiste.

Concernant le problème de l’autonomie des communes, il est vrai qu’aujourd’hui, il n’existe plus beaucoup de fonctions qui ne soient assumées qu’à l’intérieur d’une commune. Je suis d’accord sur le fait que nous allons le perdre le bénévolat. Je pense notamment aux communes qui pratiquent des journées de nettoyage par exemple. Cela sera difficile, une fois que ce sera passé à l’intercommunalité, car cela ne pourra évidemment plus se faire de la même manière. La plupart des compétences sont intercommunales, pas forcément au niveau de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole, mais déjà entre plusieurs communes qui partagent certaines



compétences. C'est pour cela que tout le monde a fait des SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples), des SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), etc. Il fallait donc bien répondre à cela. Aujourd'hui, il n'y a pas un seul club de sport où les membres ne viennent que d'une seule commune. De même s'agissant de l'école de musique et de tout ce que l'on voudra. Aujourd'hui, tout est intercommunal. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est-elle la bonne dimension ? Il s'agit d'un autre débat. Mais qu'il s'agisse de l'assainissement, du GEMAPI, de l'eau, etc., nous sommes déjà tous dans ce fonctionnement-là. Que nous ayons, ensuite, un lieu de technicité comme la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui essaie de faire converger tout cela, je pense que, dans notre management et notre gouvernance actuels, les communes ne sont pas oubliées. J'ose espérer, en tout cas, qu'elles ne le ressentent pas comme cela, et que chacun arrivera à exprimer ses spécificités. Je pense qu'il y a moyen de faire converger les deux aspects ou de combiner un peu les deux exigences, à la fois de réalités communales et de fonctionnalités intercommunales, parce que cela est nécessaire.

**Gérard GINET** : J'ai entendu, assez longuement, les débats qui ont été développés au sujet de la commune rurale, de l'intercommunalité, etc. Je pense qu'il y a une position assez schizophrénique là-dedans, parce que nous en pouvons pas dire à la fois « vive l'intercommunalité, il faut qu'elle se développe et qu'elle prenne de plus en plus de compétences » – ce que je crois – et dire, en même temps, que la commune rurale va continuer à vivre et va continuer à être un lieu où l'expansion va poursuivre son déroulement. Il faut arrêter. Je pense qu'il y a là une forme d'hypocrisie. Je crois que la commune restera, effectivement, la cellule de base concernant le lien social avec les habitants, mais que l'avenir est du côté de l'intercommunalité.

Quand on dit cela, le pacte financier me paraît, effectivement, devoir être défendu. En effet, lorsque nous regardons les charges et les masses salariales de communes, pendant les 10 ou 15 ans au cours desquels l'intercommunalité n'a fait que grandir, et s'est vu transférer des charges, les masses salariales, dans les communes, n'ont malgré tout pas arrêté de croître. Expliquez-moi le problème, et arrêtons de faire le grand écart, systématiquement. Merci.

**M. le Président** : Merci de ces précisions. J'ai lu un article ce matin, dans la presse, qui m'a un peu contrarié. Lorsque nous avons évoqué ce pacte fiscal dans la Ville de Dole, lors des débats communaux, il a été un peu retenu que le pacte fiscal était un moyen de transférer de la charge sur les communes rurales. Si du débat de ce soir nous ne retenons que cela, c'est que nous aurons vraiment été de mauvais pédagogues. Je vous remercie, en tout cas, pour ce débat. Je pense que nous pouvons maintenant clore les débats, et passer au vote, si vous le voulez bien.

Sur ce pacte fiscal, y a-t-il des oppositions ? Il y a 6 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Il y a 8 abstentions. Je vous remercie de ce vote.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 6 oppositions et 8 abstentions), approuve ce pacte fiscal.*

#### **NOTICE N° 04 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018**

**M. le Président** : Concernant le rapport suivant, nous avons donc évoqué un certain nombre de choses. Néanmoins, je vais tout de même passer tout ce rapport d'orientations budgétaires. Nous allons donc essayer d'être plus précis, maintenant. Je vais être rapide. Vous avez reçu tout cela également.

L'évolution de la réglementation consiste en ce que, dorénavant, le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un vote, et non plus d'un débat. Nous devons voter à propos de ce texte-là.

Je ne reviens pas sur les chiffres. Nous avons perdu 11 milliards sur la période 2013-2018. Vous le savez. Ce document est un peu chargé, mais intéressant. Plus concrètement, en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, vous voyez que nous sommes passés de 5273 millions d'euros à 3,49 millions d'euros, ce qui signifie que nous avons perdu 1,794 million d'euros. J'ai mis, en bas, un petit tableau illustrant le total des communes. Il s'agit de l'ensemble des dotations que recevait la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses 47 communes. Nous touchions donc 16 171 millions d'euros au total, et nous n'en touchons plus, aujourd'hui, que 11 489 millions. C'est-à-dire que sur notre Territoire (sur les 47 communes, Communauté d'Agglomération du Grand Dole comprise), nous perdons pratiquement 5 millions d'euros (4,7 millions d'euros). C'est vrai que cela est lourd de conséquences pour les finances, comme l'a dit Gérard, à la fois des 47 communes et pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Concernant la fiscalité je vous rappelle que :

- les bases de fiscalité ne sont pas augmentées pour la première fois cette année. Il y avait systématiquement une augmentation qui était toujours, en gros, ajustée sur l'inflation. Cette année, bien qu'il y ait un peu d'inflation en 2018 – et même en 2017 –, nous partons sur une base 0 ;
- seule l'augmentation physique des bases de fiscalité sera touchée, c'est-à-dire qu'il s'agira uniquement des constructions nouvelles. En l'occurrence, nous avons estimé à 200 000 euros, le montant des produits globaux ;
- la baisse de la base des CFE est également entrée en ligne de compte. Nous avons tendance à dire que la fiscalité dynamique est actuellement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et que la fiscalité moins dynamique est à la Ville de Dole. Nous le prouvons parce que, lorsqu'il y a eu de la fiscalité dynamique, notamment avec tout ce qui concerne les affaires économiques, les taxes foncières et, notamment, la CFE, nous avons perdu 1,5 million d'euros. Vous avez vu un article dans la presse, et je voudrais que cela soit très clair dans les esprits, il n'y a pas eu d'optimisation fiscale d'aucune sorte. Je n'ai jamais pu dire une chose pareille. Entre SOLVAY et INOVYN, il s'agissait d'une restructuration internationale qui dépassait largement notre petit périmètre dolois. Dans le cadre de ce paramètre, la société SOLVAY a vendu des biens à la société INOVYN. Quand on vend des biens, on les vend à la valeur du jour ou à la valeur de leur négociation – que je ne connais évidemment pas – mais, du coup, cela redéfinit de nouvelles bases d'imposition qui sont, en l'occurrence, bien plus faibles. Nous avons donc une baisse à enregistrer de 300 000 euros, dont acte. Mais il s'agit d'une opération indépendante de la volonté de quiconque. Il ne s'agit que d'un résultat factuel.
- une augmentation de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), pour laquelle nous attendons une hausse forte. Cela vient du fait que cet impôt est assez peu stabilisé c'est-à-dire que, sans donner ici tout l'historique – mais je pourrai vous le communiquer au moment de la présentation du budget – nous avons eu des hausses et des baisses. Il semblerait que, maintenant, il se stabilise, et que nous ayons un peu de rattrapage dans tout cela, mais que nous n'ayons que peu d'informations. La CVAE est devenue un impôt national, je vous le rappelle, qui est redistribué. Nous avons donc du mal à connaître nos bases d'imposition ;
- sur les autres fiscalités comme la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales), la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), etc., nous envisageons de proposer une stabilité.

Pour résumé, compte tenu des « plus » et des « moins », hors décision fiscale, à structure constante, nous sommes, à peu près, sur une constance.

Je ne vous décris pas le slide suivant qui illustre, simplement, la réforme de la taxe d'habitation, laquelle consiste à faire un abattement, je vous le rappelle, de 30 % la première année, 60 % la deuxième année (+30 %) et 100 % en 2020 (+40 %).

Nous l'avons dit, tout à l'heure, dans le pacte fiscal sur lequel je reviens très rapidement, qu'il y aurait :

- les nouvelles charges à assumer ;
- les propositions que je viens de présenter et sur lesquelles je ne reviens pas ;
- les solutions que nous proposons. Nous allons entrer dans leur détail maintenant.

Les solutions proposées sont donc les suivantes :

- ne pas toucher à la CFE ;
- augmenter le VT ;
- transférer une partie de la taxe foncière, parce que nous avons transféré des charges, charge à la commune de les répercuter, ou non ;
- augmenter la taxe d'habitation pour les ménages les plus aisés ;
- transférer la taxe d'aménagement.

Nous rappelons également tout ce qui a été vu dans le pacte fiscal. D'une part, nous avons validé, dans la CLECT 2017, précisément que :

- les transferts de charge de restauration scolaire, notamment, et de zones d'activité, étaient opérées sans prélèvement sur la CLECT ;

- le SDIS ne serait plus ponctionné. Nous avons déjà passé au mois de décembre, pour rappel, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui était ponctionné sur 5 communes, notamment sur les nouvelles communes Jura Nord. Nous vous avons suggéré de supprimer cela purement et simplement, dans un souci d'homogénéité sur nos 47 communes ;
- une petite anomalie serait corrigée sur Auxange et Villers-Robert.

Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) ne bouge pas, et est fixé à 1,6 million d'euros.

Concernant la péréquation horizontale (le FPIC), nous en avons déjà parlé, et je ne reviens pas dessus.

La traduction chiffrée est plus importante. Nous vous rappelons les taux de cotisation :

- CFE : 22,58 % ;
- taxe d'habitation : 12,40 % ;
- taxe foncière sur le bâti : 2,15 % ;
- taxe foncière non bâti : 4,12 % ;
- ordures ménagères : 1,41 %.

Dans ce qui vient d'être dit, et qui est simulé ici en approche globale, nous vous proposons donc :

- d'augmenter la taxe d'habitation, et de faire, en gros, un prélèvement de l'ordre de 2 millions d'euros sur la taxe d'habitation. Ce prélèvement sera effectué sur l'ensemble des contribuables, je vous le dis, sachant que les plus modestes d'entre eux seront compensés pour une grosse partie ;
- d'augmenter la taxe foncière de l'ordre de 1 million d'euros, soit 1,46 point d'augmentation, les simulations ayant été données de manière à ce que les communes puissent délibérer dès qu'elles ont connaissance du phénomène. La taxe foncière du bâti passerait donc de 2,15 à 3,61. Les ressources fiscales monteraient donc à 19,4 millions d'euros.
- d'augmenter la CVAE de 500 000 euros ;
- de laisser à peu près constantes la TASCOM et toutes les autres taxes.

Nous arriverions donc à des produits de 32 340 millions d'euros.

Nous reversons le FNGIR, cela reste stable.

Le FPIC, puisque c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui le paie, vient donc en diminution, et les ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle) sont fixées à 9,39 millions d'euros, après la dernière CLECT que nous avons votée au mois de décembre 2017.

Nous arriverions donc sur des produits nets de 20,86 millions d'euros contre 16,6 millions d'euros soit une augmentation de 4,2 millions d'euros.

Au niveau des dépenses, nous reversons la fiscalité pour 11,475 millions d'euros. Nous aurons donc une fiscalité nette de 11 626 millions d'euros.

Le total des recettes ferait donc 27 649 millions d'euros. Pardon, je suis sur le compte administratif. Il s'agit de projections, excusez-moi. Ce sont les projections, et rien n'est arrêté puisque nous ne voterons le compte administratif que beaucoup plus tard. Nous serions donc sur des fiscalités brutes de 32 millions d'euros, et une fiscalité nette de 20 865 millions d'euro ; c'est ce que je viens de vous présenter. Le total des recettes, y compris notre DGF, serait de 31 412 millions d'euros. Les dépenses monteraient à 28 324 millions d'euros, en tenant compte des transferts que nous avons évoqués dont certains sont déjà décidés et d'autres restent encore à acter. Cela nous dégage un autofinancement de 3 089 millions d'euros. Nous rajoutons le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA). Nous avons des annuités d'emprunt de 1,8 million d'euros qui sont budgétés sur 2018. Nous aurions donc un solde de 3 058 millions d'euros.

L'encours de la dette, au 31 décembre 2018, entre ce que nous allons rembourser et ce que nous allons emprunter, serait de 25,4 millions d'euros, soit une capacité de désendettement sur 8,22 années (nous sommes donc encore très en deçà des normes ou des zones de risques). Voilà un peu ce qui concernait les grands équilibres.

Les investissements constituent évidemment le point sensible. Nous avons 15 millions d'euros d'investissement prévus.

En ce qui concerne l'Aquaparc, nous avons une première tranche un peu importante de 7,1 millions d'euros. En ce qui concerne le complexe sportif, je vous ai rappelé la ventilation que nous pressentons. Nous avons des travaux sur 20,1 millions d'euros qui seraient financés, à hauteur de 2,5 millions d'euros par la Ville de Dole pour la partie qui concerne la Ville, donc la moitié des gymnases et la partie parking. De l'État, nous attendons des subventions de 2,5 millions d'euros qui sont déjà négociées. Nous attendons 800 000 euros, qui sont notifiés, du CNDS (Centre National de Développement du Sport). La Région participera à hauteur de 2,5 millions d'euros, ce qui est également acté. Quant au Département, qui n'a toujours rien acté, nous lui avons fait une demande que nous avons ramenée à hauteur de 1,2 million d'euros, montant qu'il me paraît logique d'attendre. Nous sommes donc sur un net à financer de 10,6 millions d'euros.

Les autres sujets importants sont :

- la montée en débit. Nous continuons notre politique consistant à mettre 500 000 euros par an. Il s'agit de la tranche de 2018 ;
- le fonds de soutien aux communes. Nous avons prévu d'y mettre 150 000 euros (il s'agit de ce que nous avons évoqué tout à l'heure) ;
- l'aménagement de la péniche pour 370 000 euros. Il y a des subventions en regard, mais le projet pourra être bouclé cette année ;
- la réhabilitation du CE SOLVAY. Il s'agit, notamment, de tout ce qui concerne le bâtiment pour le périscolaire, ce qui devient absolument impératif ;
- en termes de périscolaire, il y a également la quote-part qui serait payée sur les restructurations qu'a engagées la Ville de Dole entre ses écoles Wilson, Rockefeller et les Sorbiers ;
- les travaux d'aménagements et d'installations sportives, pour lesquels nous avons mis une enveloppe de 265 000 euros ;
- la GEMAPI, Trame Verte et Bleue, à hauteur de 729 000 euros. Cela concerne un peu tous les projets sur lesquels nous sommes engagés dont, notamment, ce que nous versons au Syndicat du Doubs ;
- le projet nouveau de l'aménagement de l'aire de covoiturage. Nous avons délibéré, la dernière fois, pour obtenir les financements, notamment de la société APRR ;
- l'aménagement et l'acquisition du « Buffet de la Gare », pour 455 000 euros que nous avons pressentis ici. Il s'agit d'un projet qui doit s'autofinancer par le produit des locations, par la suite. Nous sommes en train de travailler sur le modèle économique ;
- l'aménagement de la station hydrogène, à hauteur de 250 000 euros ;
- l'aide à l'immobilier d'entreprise pour lequel nous avons placé une enveloppe de 200 000 euros. Nous ne savons pas trop comment elle sera consommée, si ce sera en totalité ou en partie, nous verrons ;
- l'aide à la pierre, pour un montant de 2 271 millions d'euros, pratiquement financée à hauteur de 1,9 million d'euros.

Il s'agit donc d'une année budgétaire assez lourde, mais nous sommes en milieu de mandat, et il est sûr qu'aujourd'hui les appels sont assez forts. Il faut donc que nous intégrions dans un « pluriannuel » ce projet, et ce que nous avons travaillé, pour arriver à permettre de financer l'ensemble de ces projets.

Au sujet de la dette, la présentation est un peu technique. Nous avons contracté 6 millions d'euros en 2017. Il s'agit d'emprunt sur 20 ans à 1,35 %, soit des taux encore très favorables. Nous avons remboursé pour 650 000 euros en emprunt par anticipation, qui étaient à 3,56 %. Nous devons encore en négocier un ces jours-ci. Nous essayons d'optimiser. Nous essayons, autant que faire se peut, d'avoir une gestion bien dynamique de notre dette. L'encours de la dette, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, était de 21 042 millions d'euros et, sur cette période, nous avons remboursé 1,016 million d'euros. Nous avons également payé 33 000 euros d'intérêts. Nous sommes donc sur un taux moyen de 1,52 %, et nous sommes plutôt bien placés, ce qui est très heureux.

Concernant la masse salariale, dans la mesure où nous avons beaucoup de masse salariale mutualisée, j'ai intégré la masse salariale de Dole. Nous avons intégré, dans le pacte fiscal, le transfert du Conservatoire, c'est la raison pour laquelle la masse salariale de la Ville de Dole est en diminution, alors que celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, bien sûr, est en

augmentation. Globalement, nous sommes tout de même sur une masse salariale relativement contenue, qui augmente de 2,15 % en passant de 23,15 à 23,65 millions d'euros.

Nous poursuivons également nos innovations en matière de financements. Au sujet de la diversification des modes de gestion des compétences, nous rappelons que nous avons toujours :

- Hello Dole qui fera l'objet du premier commentaire, du premier compte rendu d'activités, au mois de juin prochain ;
- Grand Dole Développement qui est, pour l'instant, une structure que nous partageons entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et qui n'a pas, pour le moment, financé de grands projets ciblés pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La Ville de Dole, en revanche, l'a utilisé et continue à l'utiliser.

Nous poursuivons également le projet de mutualisation du système d'informations numériques, ce qui constitue, évidemment, un projet important. Nous avons pratiquement finalisé tout ce qui est dématérialisation des pièces comptables. Un pas de plus sera également franchi en matière de « full démat » (dématérialisation totale) avec le déploiement d'interfaces numériques permettant la signature électronique. Ce système sera pratiquement déployé en totalité pour 2018. Nous déployons, également, un guichet unique personnalisé facilitant la relation avec les citoyens. Il s'agit du nouveau site internet, qui est en cours de finalisation.

Nous proposons, maintenant, un petit focus intéressant au sujet de l'expérimentation de la certification des comptes. Je vous rappelle que nous sommes rentrés dans un processus d'expérimentation. Nous faisons partie des 25 collectivités sur les 36 000 collectivités françaises qui ont été retenues pour participer à cette expérimentation qui consiste à pratiquer des comptes et à pouvoir mettre en ordre notre comptabilité de telle sorte qu'elle puisse être certifiée par des commissaires aux comptes comme le sont aujourd'hui, par exemple, les hôpitaux et toutes les entreprises privées en France. Nous allons vers un système de certification des comptes.

En 2017, nous avons commencé un diagnostic global, réalisé par la Cour des comptes. En 2018, des formations sont en cours, et nous mettons les procédures en place. En 2019 et en 2020, nous allons tester les procédures. À partir de 2020, les premiers rapports vont sortir.

Il s'agit d'un sujet sur lequel nous pourrions revenir, si vous le souhaitez. Voilà pour la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires que je soumetts au débat, dans un premier temps, et au vote, par la suite. Je vous donne la parole.

**Ako HAMDAOUI** : Je vais reprendre quelques éléments pour faire un point sur la situation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Sur les années 2015 et 2016, nous avons vu une forte dégradation de notre capacité d'autofinancement net, avec une forte hausse des charges (+10,36 %), alors que les produits avaient augmenté de 5 %. La CAF nette (Capacité d'Autofinancement nette), elle, a chuté de 68 %.

Le deuxième point concerne l'encours de la dette qui a explosé, puisqu'il a été multiplié par 3 entre 2014 et 2017. En effet, nous passons de 6,3 millions d'euros en 2014 à 17 millions d'euros en 2016, et à 21 millions d'euros en 2017, comme cela vient de nous être présenté. Tout cela se produit malgré une forte hausse de la fiscalité.

Je vais tout de même rappeler les taux, les variations, les décisions que nous avons prises en 2015 :

- pour la taxe d'habitation : +10,63 % ;
- pour la taxe foncière du bâti : +10,42 % ;
- pour la taxe foncière du non bâti : +10,47 % ;
- pour la CFE : +6,06 %.

En 2016, nous l'avons fortement augmenté, mais il est vrai qu'à ce moment-là, nous avons eu une compensation par la baisse de la TEOM. Cela nous a apporté un produit fiscal de 2 millions d'euros (2 millions d'euros de recette fiscale supplémentaire). Là, on nous demande encore d'augmenter la fiscalité. Depuis tout à l'heure, on parle de la baisse pour les ménages, mais nous, ce soir à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous parlons bien d'augmenter la fiscalité de tous les ménages. Ensuite, l'État baissera. Mais nous, ce soir, nous augmentons la fiscalité des Grand-Dolois.

Un point important à souligner, pour cette année : il y a un arrêt de la baisse de la DGF et une hausse de la fiscalité en prévision. Or je voudrais rappeler un point qu'avait traité Daniel BERNARDIN lors du budget 2015, et que Franck DAVID vient de rappeler : il avait été décidé entre les Vice-Présidents et les délégués du Bureau, de ne plus toucher à la fiscalité, de ne plus l'augmenter jusqu'à la fin du mandat. Or ce soir, nous augmentons la fiscalité de tous les Grand-Dolois.

Que nous est-il proposé ce soir ? En fait, c'est d'assainir une situation financière fortement dégradée, par une nouvelle hausse de la fiscalité (hausse de la TH et hausse du Versement Transport). Cette hausse du Versement Transport se produira sans nouveaux services aux usagers du transport, et sans nouveaux services aux entreprises. Nous allons donc augmenter le VT alors que nous avons réduit le service du transport, et fait exploser les prix des abonnements puisque nous sommes passés de 30 euros à 50 euros, puis à 100 euros. Au sujet de cette hausse du VT de janvier 2009, je voudrais faire un rappel et lire une citation de Jean-Pascal FICHÈRE : « *Il est regrettable que l'on mette en place un Versement Transport à son taux maximum, car ce n'est pas une obligation, et cela aura des conséquences catastrophiques sur les entreprises, de financer cette extension alors que le réseau ne va pas bénéficier à tous les salariés* ». C'était la situation de 2009. Quand on est dans l'opposition, on dit que mettre le VT à 0,6 % est une catastrophe, mais quand on est aux affaires, on le met à 0,6 % et ce n'est plus une catastrophe. Je me demande bien par quel tour de passe-passe. Mettre le VT au maximum alors que l'on n'offre pas de services supplémentaires aux usagers du transport, quelle marge de manœuvre garde-t-on le jour où nous voudrions faire une extension du transport, et mieux desservir les communes rurales, dont il était question toute la soirée ?

Il nous est aussi demandé, de façon implicite, d'accepter d'accroître fortement l'endettement avec le projet pharaonique de la piscine. Ce projet n'était peut-être pas pharaonique à l'origine, mais au vu de la situation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et des conditions qui ont évolué, entre le moment où il a été décidé de faire une piscine à 30 millions d'euros et aujourd'hui, il l'est aujourd'hui. Ne faut-il pas, pour éviter d'obérer les finances de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, redimensionner le projet ? Nous avons une hausse de la fiscalité de 2 millions d'euros qui n'a pas assaini la situation, nous augmentons encore la fiscalité, et nous allons avoir un *boni* de 4 millions d'euros de recette, qui vient de nous être présenté. Que remarque-t-on ? Nous nous n'avons pas les moyens, aujourd'hui, de nous payer un tel projet.

Il faut une piscine. Tout le monde est d'accord là-dessus. C'est sur le dimensionnement que je m'interroge. Au vu de la situation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je pense que cette question du redimensionnement est légitime, et se pose. Il faut se rendre compte que notre agglomération fait partie des plus petites agglomérations françaises. S'offrir un tel projet, vu la situation financière, nous prenons des risques pour le risque. En effet, la hausse de la fiscalité va d'abord permettre d'absorber la forte hausse de charges de l'année 2016 (+10 %), comme je l'ai rappelé, ainsi que les transferts de compétences que l'on nous propose également ce soir.

Personnellement, j'ai trouvé que, dans le pacte fiscal, le transfert du Conservatoire et de « Scènes du Jura » étaient une bonne chose, et je remercie les communes pour leur solidarité envers Dole. Mais, concernant le transfert des écoles de musique et de la subvention que verse Dole à « Scènes du Jura », une question n'a pas été traitée ce soir. Dans le pacte fiscal, je n'ai pas vu d'orientations. Il aurait été bien que l'on nous présente le projet de Territoire et que l'on nous dise « on veut aller là, et pour cela, on a besoin de ce pacte fiscal ». Au moins, donner des lignes politiques sur le pacte fiscal, cela aurait été très bien. Si on prend uniquement le point concernant le transfert de l'école de musique et de « Scènes du Jura », je dis que c'est une très bonne chose pour les Dolois. Le transfert de l'école de musique, « à la louche », de mémoire, c'est à peu près 1,3 million d'euros, et celui de « Scènes du Jura », 350 000 euros. Quel est le projet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et quelles sont ses orientations en matière culturelle ?

J'insiste vraiment pour que nous nous posions la question des financements futurs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de manière à ce que nous ne retrouvions pas une situation telle que celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Nous ne pourrions pas, indéfiniment, augmenter la fiscalité des ménages. Nous l'avons augmentée en 2015, nous l'augmentons encore fortement ici. Même si certains ménages vont être compensés, il reste tout de même 20 % des ménages qui vont subir de plein fouet cette hausse de la fiscalité.

Ce que je veux que nous retenions, c'est que, de nouveau, une promesse qui a été faite (de ne plus toucher à la fiscalité) n'est pas tenue. Ce soir, nous augmentons la fiscalité des Dolois. Je voudrais également que nous revoyions le dimensionnement de la piscine au vu de la situation délicate qui nous est présentée.

**M. le Président** : Merci de cette intervention. Ce n'est pas parce que nous répétons les choses qu'elles prennent davantage un caractère de vérité. Concernant l'histoire du dimensionnement de la piscine, il faut quand même arrêter de rouvrir le débat à chaque séance. Il ne faut pas oublier qu'au niveau du financement, déjà, le projet qui a été arrêté revenait à 11 millions d'euros. Nous sommes sur un projet de 11 millions d'euros sur la piscine elle-même. Évidemment, nous avons plus puisque deux salles de sport sont faites à côté. Tu connais le projet mieux que moi puisque ces salles de sport n'ont pas été faites pendant les dix ans qui précèdent. Il faut arrêter de remettre ce sujet sur le tapis. Nous savons que l'équipement pour lequel nous nous sommes engagés est absolument indispensable. Nous en avons besoin si nous voulons arriver à fournir des lignes d'eau pour l'ensemble des enfants de notre territoire. Contrairement à ce que tu dis, ce n'est pas un choix. Nous ne sommes pas en train de nous dire que nous allons redynamiser quoi que ce soit. Ferais-tu une piscine de 15 ou 50 mètres pour que cela coûte moins cher, et que nous ne puissions plus accueillir les enfants ? Ce n'est pas raisonnable. Aujourd'hui, je pense que les choses ne se sont pas faites comme cela, sur des idées en l'air. Tout cela a été réfléchi, travaillé, et je pense qu'il s'agit du minimum indispensable sur notre territoire. Il s'agit d'un choix collectif qu'il faut assumer. Il est vrai que les conséquences sont lourdes.

Quant au descriptif, très négatif, que tu présentes, tu oublies évidemment de dire que nous avons perdu plus de 1,8 million d'euros de DGF chaque année. Tu oublies également de dire que, lorsque nous avons repris en 2014, contrairement à ce que tu dis, nous n'étions pas endettés parce que nous avions pompé tout l'autofinancement. Nous avons remis tous les comptes à 0. Le bâtiment de l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par exemple, était autofinancé, et c'est bien. Nous faisons un équipement, comme ça, comme s'il allait durer une année ! C'est un équipement qui dure 20 ou 25 ans. Nous avons donc restructuré la dette, ce qui paraissait plutôt légitime.

Tu essaies de faire en sorte que la presse puisse titrer demain que c'est la fiscalité de tous les Dolois qui augmente. Bien sûr que non ! Tu as peut-être la chance d'être dans une commune qui va pouvoir répercuter la baisse d'augmentation de la taxe foncière. Cela signifie qu'il n'y aura pas d'augmentation de la taxe foncière pour la plupart des communes et des habitants dont les communes pourront répercuter la baisse. D'autre part, concernant la taxe d'habitation, nous connaissons le dégrèvement de 30 % qui va passer par là. Cela signifie que nous l'augmentons, effectivement, pour les 15 % des foyers les plus aisés. Dont acte. Je l'assume, nous le disons, nous l'assurons en Bureau, et nous en assurons les conséquences.

Je me rappelle très bien ces propos sur le VT. La difficulté que nous rencontrons, aujourd'hui, consiste à dire qu'il faut que nous arrivions à répercuter la surcharge – ce qui était l'objet du pacte fiscal –, et à répartir les efforts entre les entreprises et les ménages. Nous ne voulions pas taper sur les entreprises par le biais de la CFE parce que nous allions toucher les petites entreprises. C'est le choix que nous avons fait.

Que 2017 ait un autofinancement qui se soit dégradé n'est pas un scoop non plus. Nous l'avons annoncé depuis le mois de juin. Dans la mesure où nous acceptons de prendre des compétences nouvelles, sans les financer par la CLECT, *a fortiori*, nous savions très bien qu'en 2017, nous aurions une surcharge à assumer, et qu'il faudrait la répercuter en 2018 sur la fiscalité. C'était déjà décidé ; le principe en était décidé. Les montants n'étaient pas décidés, mais les principes l'étaient. Voilà ce que je voulais préciser en réponse.

**Jean-Baptiste GAGNOUX** : Monsieur le Président, chers Collègues, je voudrais quand même apporter deux ou trois précisions et éclaircissements. Tout d'abord, effectivement Monsieur HAMDAOUI est dans une démarche très politique dans cette affaire, et nous l'avons bien compris. Personnellement, je n'aime pas trop l'hypocrisie. Le Président a rappelé que les décisions prises concernant la fiscalité des ménages ne concerneront pas tous les ménages, contrairement à ce qu'a dit Ako HAMDAOUI. Encore une fois, je le redis comme je l'ai déjà dit l'autre soir en Conseil municipal, lorsque les augmentations d'impôts ont été décidées il y a dix ans, en 2008-2009, à aucun moment vous vous êtes posé la question de savoir si cela allait toucher tous les ménages ou pas. Et pourtant, vous l'avez bien fait, alors que là, nous sommes dans une situation différente qui

tient compte des décisions actuelles gouvernementales, aussi bien positives que négatives. Donc, attention à ne pas raconter n'importe quoi. Je ne peux pas accepter que, parce que l'on est dans l'opposition, on change complètement de discours.

Par rapport au Versement Transport, vous avez rappelé les propos de Jean-Pascal. Moi, je tiendrais à préciser une chose. Le Versement de Transport, quand il est décidé en 2009, personne ne l'a encore mis en place nulle part. C'était en train de se faire. Le risque, à l'époque, était de se dire qu'il s'agissait d'un impôt supplémentaire pour les entreprises. Aujourd'hui, le taux du Versement Transport de notre agglomération est l'un des plus faibles de toutes les agglomérations de la même strate, y compris de celles qui sont dans une strate inférieure à la nôtre, dans la région Bourgogne Franche-Comté. Il ne s'agit donc pas d'un handicap supplémentaire par rapport aux autres, nous sommes simplement plus bas que les autres sur le sujet. Il n'y aura donc pas un handicap d'accueillir les entreprises ou de les pénaliser plus ici qu'ailleurs, puisque nous sommes plus bas que les autres territoires de Bourgogne Franche-Comté.

Vous dites concernant le Versement Transport qu'il n'y aura pas de services supplémentaires. Mais nous sommes déjà sur un montant global de dépenses en faveur des transports extrêmement important. Chacun le sait, et nous nous rappelons toujours que, lorsque vous preniez le bus et que vous payiez 20 euros, 1 euro seulement était réglé par l'utilisateur, et tout le reste n'était que de la fiscalité. Nous sommes donc encore très loin d'arriver à combler tout ce que peuvent coûter des transports, très logiques et tout à fait normaux pour un territoire. Il y a encore une très grande différence entre ce que cela peut coûter et la recette du Versement Transport.

Je voudrais également rappeler une autre chose. Les coûts de fonctionnement, dont vous avez dit qu'ils augmentent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis 2014, ne sont pas arrivés du jour au lendemain. Il y a eu des compétences en plus. Il y a eu, également, une augmentation forte des recrutements dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Tout cela a donné, en 2014, une situation, concernant l'autofinancement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, très compliquée à gérer lorsque cette nouvelle Majorité est arrivée. Il y a aussi une montée en compétences des intercommunalités, et il ne faudrait pas croire que celles-ci, depuis trois ans, auraient un peu dérapé. Ce n'est pas du tout la question.

Enfin, dernier point, je regrette la vision financière qui a été donnée par Ako HAMDIOUI concernant le Conservatoire et « Scènes du Jura », en disant que c'est un point positif pour les finances de Dole. La vraie question consiste à se demander si cet outil est fréquenté par des personnes, des enfants, qui viennent de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Oui, très fortement. Est-ce que « Scènes du Jura » est fréquentée par des personnes qui viennent de toute la Communauté d'Agglomération du Grand Dole? Oui, fortement. Il ne s'agit donc pas d'une question financière, mais d'une question logique de se dire qu'un équipement ou une politique, quand on sait que les usagers viennent de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, doivent être portés par tous ceux qui les fréquentent ou en bénéficient. Il ne s'agit pas d'une question financière qui peut être évoquée de cette manière-là. Je crois donc qu'il faut faire attention à ne pas donner une version fortement dégradée de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Nous savons très bien que l'ensemble des agglomérations, des métropoles et globalement des EPCI, monte en compétences aujourd'hui. Forcément, comme ce sont des structures nouvelles qui avaient peu d'endettement, elles jouent aussi sur le levier de l'emprunt pour pouvoir financer des équipements. Effectivement, le Président a bien rappelé que certains équipements, par le passé, n'étaient pas financés par l'emprunt alors qu'ils auraient dû l'être en partie. Lors du mandat précédent, nous étions dans une période de naissance de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il est normal aujourd'hui, comme dans nombre de nos communes, qu'à un moment, il y ait des équipements, des politiques, et des emprunts effectués pour financer ces équipements. Il faut cependant rester vigilant sur la question de l'emprunt, mais bien évidemment cette vigilance est bien là et fort logique.

Attention, le complexe sportif et aquatique, lorsque l'on dit qu'il doit être « recalibré », il faut me dire ce qui doit être enlevé et qui doit être impacté : les clubs sportifs, les lycées, les collèges? Il est bien beau de dire qu'il faut « recalibrer » le projet, mais je crois que l'attente est forte, et que ce complexe bénéficiera à tout le monde sur notre territoire. Je crois qu'il est aussi important de bien comprendre cela, sachant également que tout le monde est allé mobiliser l'ensemble des partenaires et qu'aujourd'hui, nous avons quand même un apport de subventions important. En effet, chacun a compris, que ce soit l'État, la Région, le CNDS, et j'espère, demain enfin, le Département, que c'était finalement un équipement pour l'ensemble du Nord Jura.



**Jean-Marie SERMIER** : Monsieur HAMDAOUI vous a parlé du passé. Moi, je vais vous parler de l'avenir. L'avenir est un peu dans le brouillard pour les collectivités locales. Nous avons eu, tout à l'heure, un excellent débat sur les compétences et les financements, mais sur les problèmes de financements de fiscalité locale, et notamment sur la taxe d'habitation, avouons ensemble que nous sommes dans un vrai brouillard.

Vous avez raison, Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Bureau qui nous faites cette proposition d'évolution fiscale. Un, vous ne touchez pas la CFE. Deux, vous ne touchez pas le foncier non bâti. Trois, vous touchez le foncier bâti en proposant aux élus municipaux, qu'à due concurrence, il puisse y avoir une baisse de manière à ne pas avoir d'augmentation dans leurs communes. Quatre, vous faites évoluer la recette fiscale sur la taxe d'habitation. Mais, aujourd'hui, vous savez tous très bien que 80 % des Français vont être exonérés de taxe d'habitation à hauteur de 30 % en 2018. Ce n'est pas une nouveauté importante puisqu'il y a déjà des Français qui sont exonérés, à peu près à hauteur de 20 %. En fait, nous allons passer de 20 % à 80 % et, sur notre territoire, c'est d'ailleurs plus près de 85 %. Comme l'exonération se rapporte au revenu et que, malheureusement, le revenu sur notre territoire est plus faible que le territoire national, nous aurons plus d'exonérés. Nous allons donc avoir une baisse de 30 % cette année, une baisse de 30 % supplémentaires en 2019, et une baisse de 40 % qui viendra chapeauter le tout, en 2020.

Cette exonération est connue pour cette année, et elle sera connue pour les années suivantes, mais vous ne la verrez pas, parce que vous ne voyez pas, aujourd'hui, l'exonération des 20 % d'habitants de notre pays, tout simplement parce que cela n'est qu'une ligne. C'est extrêmement important parce que ce qu'annonçait le Premier ministre, lors de la Conférence Nationale des Territoires, c'était qu'il n'y avait aucune raison que, si un impôt était mauvais, 80 % des Français en soient exonérés et pas 100 %. Ce qu'il a annoncé est qu'à horizon 2020-2021, 100 % des Français seraient exonérés de la taxe d'habitation. À ce moment-là, nous changeons de discours parce que nous ne sommes plus dans l'exonération de la taxe d'habitation, mais dans la suppression du mécanisme. Et la suppression du mécanisme aura lieu en 2020-2021. Cela a été confirmé par le Président de la République et confirmé quasiment chaque jour dans la presse, soit par le ministre des Comptes publics, soit par le ministre des Finances.

En France, lorsque l'on supprime un impôt, la Constitution est claire : elle exige de celui qui supprime l'impôt de le compenser à due concurrence de l'année N-1. Cela signifie que la suppression du mécanisme de la taxe d'habitation, et non pas les exonérations – y compris si nous avons une exonération de 100 % des habitants – va, en 2020 ou en 2021, entraîner une compensation de l'année N-1, c'est-à-dire de 2019 ou de 2020. Après, je fais partie de ceux qui pensent que les choses pourraient aller plus vite et que, si nous sommes à ce stade du brouillard et de l'incertitude dans nos finances publiques, c'est parce que le Gouvernement ou le Président de la République n'avaient peut-être pas imaginé les conséquences d'une suppression totale de la taxe d'habitation. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que le Gouvernement travaille plutôt pour une exonération la plus rapide possible au lieu d'attendre quelques années. Au moment où nous aurons la suppression de la taxe d'habitation, nous paierons tous, parce que l'argent ne se multiplie pas par le Saint-Esprit ni par le Saint-Marx. À un moment donné, nous paierons tous, soit par nos impôts, soit par la TVA, soit par la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers), soit par d'autres fiscalités, mais nous paierons tous l'exonération que l'État va redonner aux communes. Que va-t-il se passer pour ceux qui ont une fiscalité comme nous ? Et je dis « nous » globalement, pas la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais nous, globalement, en zone rurale ; nous, globalement, dans le département du Jura ; nous, globalement, les 47 communes de ce Territoire et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Que va-t-il se passer ? Il va se passer que nos concitoyens financeront, globalement, un mécanisme national, au même titre que tous les autres Français, lequel mécanisme ira compenser l'exonération plus fortement là où les bases et les taux étaient plus forts. Où les taux et les bases sont-ils les plus forts ? C'est dans l'Île-de-France et dans les grandes métropoles. Le système est donc suffisamment pervers qui fait que celui qui a été parcimonieux et qui a eu une fiscalité relativement contrôlée par la taxe d'habitation au cours des derniers mandats – il n'y a pas que ce mandat-là et nous ne sommes pas les seuls à avoir maintenu cette fiscalité –, c'est-à-dire tout ce qui a été patiemment construit par des générations successives d'élus sur notre territoire sera balayé parce que la compensation sera nationale.

Je ne suis pas schizophrène. Je ne suis pas jésuite non plus. À un moment donné, il faut faire attention à l'avenir. Il ne faudrait pas que, finalement, nos habitants aient la double peine. La peine

de ne plus avoir la fiscalité locale qui leur revient, et la peine de devoir compenser, au même titre que les autres, les collectivités qui ont eu une fiscalité lourde et, notamment, les communes métropolitaines et d' Ile-de-France. S'il y a quelque chose à faire, à un moment donné, il faut l'assumer et il faut le dire clairement parce que ne pas prendre les mesures qui s'imposent cette année, ce n'est pas poser un problème en 2018, en 2019 ou en 2020. Cela revient à poser un problème pour des décennies. Depuis 1970, lorsque la fiscalité, sur les bases de 1974, a été revue, et jusqu'à maintenant, nous sommes victimes, les uns et les autres (à notre avantage ou à notre détriment) de cette révision. Finalement, aujourd'hui, si un certain nombre de communes ont les taux qu'elles ont, c'est tout simplement parce que, à l'époque, nous sommes passés de la patente à la taxe professionnelle et du centime additionnel à la taxe d'habitation. Nous trainons cela depuis 50 ans. Cela fait 50 ans que tout a été figé dans le marbre et que tout a été décidé en fonction de cette position. Je dis aux Maires, qui auront à prendre des décisions dans chacune de leurs communes, de faire attention à ce que, finalement, les quelques euros de moins que nous aurions pu nous économiser sur les budgets à venir, nous ne nous les reprenions en boomerang pendant des générations parce que nous n'aurons pas la compensation, évidemment, sur ce que nous n'aurons pas voté.

Il y a donc toujours un discours politique. La majorité propose son budget, propose son DOB, mais il est tellement détaillé que l'on a l'impression qu'il s'agit d'un budget. La majorité soutient ses propositions. L'opposition trouve, évidemment, les moyens de dire que ce n'est pas un bon budget. Au-delà de ça, essayons de nous extraire de ce problème pendant quelques instants et essayons de nous dire : « Solidairement sur notre territoire, ne faut-il pas, quand même, faire en sorte que notre compensation, à l'horizon de 2021, soit la plus forte possible ». Pour moi, la réponse est claire et elle est affirmative, évidemment.

**M. le Président** : Merci de cette intervention. Je crois qu'effectivement, il est important d'avoir bien en tête toutes ces problématiques qui sont très incertaines quant à l'évolution de cette nouvelle taxe.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Gérard FUMEY** : Je voudrais simplement des précisions. J'ai bien compris que nous allions augmenter la taxe foncière de 1,46 %. Tu ne nous as pas donné le montant de l'augmentation de la taxe d'habitation ni indiqué si nous mettions le VT à 0,6 %, ou non. Que ce soit à la Conférence des Maires ou ce soir, je n'ai pas entendu parler du montant de la taxe d'habitation, et je ne sais pas si nous passons le VT de 0,3 à 0,6 %. C'était la première chose.

J'ai bien entendu ce que venait de dire le Député. Je partage le fait que la suppression de la taxe d'habitation verra naître soit d'autres impôts (TIPP, TVA ou autres) qui viendront la compenser. D'une manière ou d'une autre, ce sera donc le contribuable qui paiera. Si toutes les collectivités réagissent en disant qu'elles vont augmenter la taxe d'habitation de manière à ce que l'État nous compense, forcément, cela aboutira à augmenter encore un peu plus l'impôt qui va venir la suppléer. Comme il l'a dit, d'ailleurs, je ne suis pas sûr qu'ils n'aillent pas plus vite que cela et qu'ils ne l'exonèrent pas complètement en 2019, de manière à prendre l'année N-1 (2017). L'État a dû comprendre également le mécanisme. C'est un débat, et certains grands élus disent, ouvertement, qu'il vaut mieux augmenter la taxe d'habitation tout de suite, pour pouvoir être compensé un maximum par l'État.

Concernant le ROB, je pense qu'à un moment donné, Monsieur le Président, compte tenu d'un certain nombre de choses, nous aurions peut-être pu diminuer un peu la voilure. Ako HAMDAOUI vous a rappelé ce que vous disiez à l'époque. En 2013-2014, vous nous demandiez, effectivement aussi, de diminuer la voilure. Je pense que nous aurions peut-être pu également, à un moment donné, faire une pause. Je sais qu'il s'agit d'investissements parce qu'il y a eu des engagements politiques et que, derrière, on veut à tout prix suivre. Simplement, des modifications sont intervenues, notamment la chute de la DGF. On ne peut pas dire « la baisse », car c'est une chute. Pour ma commune, elle a baissé de plus de 50 %. Cela met tout le monde en difficulté. Je pense qu'à un moment donné, on pourrait peut-être différer certains investissements qui, aujourd'hui, ne sont peut-être pas obligatoires pour 2018. Je voudrais aussi vous rappeler que, malheureusement, nous n'avons jamais eu de plan financier clair, à la fois sur le complexe sportif et sur Dolexpo. Chaque fois, on nous rajoute des bouts à gauche ou à droite.

Après, revenir sur la centralité, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. La centralité est payée différemment puisque les communes rurales touchent beaucoup moins de DGF que les centres-bourgs et que la ville, ce qui est normal puisqu'ils ont des dépenses que nous, nous n'avons pas.

Je pense donc qu'il y a peut-être des choses à revoir et je voterai contre le ROB, en vous précisant qu'il s'agit d'une décision du Bureau municipal de Brevans, et non une décision personnelle puisqu'il s'agit d'une question que j'ai abordée, ce lundi, en Bureau municipal.

**M. le Président** : Je n'ai pas grand-chose à répondre. Sur le problème de réduire la voilure, bien volontiers, mais le problème est que nous avons beaucoup de dépenses incompressibles. Quand on pense à certains équipements (la liste que nous sommes en train de faire), il n'y a pas d'investissement de luxe, de plaisir, etc. Beaucoup de choses sont un peu contraintes. La situation est assez mauvaise dans bien des écoles. Je pense que les travaux y sont absolument indispensables, et que nous sommes un peu contraints de les faire.

Pour répondre plus précisément à tes questions, oui je ne te donnerai pas de taux, ce soir, puisqu'ils ne sont pas décidés. Nous avons avancé le taux de 1,46 % sur la taxe foncière, simplement pour information, puisque nous avons invité les communes qui le souhaitaient à répercuter cette augmentation. Il fallait donc bien qu'elles connaissent nos hypothèses de travail, mais les taux ne seront votés qu'au niveau du Budget primitif. Ce que j'ai dit, et je ne vais pas changer de position, c'est que l'augmentation de la taxe foncière pressentie pourrait ramener 1 million d'euros, que la taxe d'habitation ramènerait à peu près 2 millions d'euros, et que le VT rapporterait à peu près 1 million d'euros également. Après, les taux seront fixés dans les décisions, mais voilà les chiffres, en masse, qui ont été pris en considération dans notre DOB aujourd'hui.

**Gérard FUMEY** : J'ai bien compris. Tu as dit que la taxe foncière rapporterait environ 1 million d'euros, et la taxe d'habitation environ 2 millions d'euros. Cela signifie que nous sommes sur une augmentation de la taxe d'habitation de 3, voire 4 %.

**M. le Président** : Oui, mais je n'ai pas le calcul sous la main. Tu prends les bases et puis tu peux faire ton calcul tout seul. Je suis d'accord. Oui, Madame BERNIER

**Laurence BERNIER** : J'avais noté la même question. Il ne faut pas « tourner autour du pot ». Si vous savez que vous allez gagner 2 millions d'euros sur la taxe d'habitation, 1 million d'euros sur le Versement Transport, et 1 million d'euros sur la taxe foncière, vous avez les taux. Ce serait mieux de nous les donner pour réfléchir. Nous avons seulement entendu les 3,61 % sur le foncier bâti. Ce serait bien que l'on nous donne l'ensemble des taux.

**M. le Président** : Je ne vais pas vous donner des taux que nous n'avons pas votés !

**Laurence BERNIER** : Non, mais vous auriez pu nous donner les taux envisagés.

**M. le Président** : La vie est compliquée. Dans une autre instance, votre voisin nous a reproché de ne pas être assez précis et, maintenant, nous sommes trop précis. Cela devient compliqué, tout de même. Nous sommes sur un débat d'orientations budgétaires. Donc, nous discutons et nous donnons de grandes orientations. Je ne peux pas dire plus, que le fait que nous augmentions la taxe d'habitation, la taxe foncière et le VT, en gros, et que tout cela devrait faire 4 millions d'euros. Après, les taux, nous ajusterons le budget. Il peut y avoir des éléments nouveaux qui feront que nous augmenterons plus ou moins. Je n'en sais rien.

**Laurence BERNIER** : D'accord. J'ai bien noté que nous passions, effectivement, de 16 à 20 millions d'euros et que nous augmentons la fiscalité de 4 millions d'euros. Ensuite, on nous fait de grandes déclarations en nous disant « j'aime les communes rurales ». Vous voyez, il s'agit de déclarations d'intention et ce ne sont pas des actes. Sur ces 4 millions d'euros, j'ai regardé un peu la répartition, parce que cela a été très vite. J'ai été très heureuse qu'il y ait un fonds de concours pour les communes, mais j'ai quand même noté que, dans les projets à venir, c'était 150 000 euros soit la somme la plus petite de toutes celles accordées aux projets envisagés pour l'année 2018. Nous allons donc nous les payer. Moi, je suis très contente. J'ai plein d'idées de projets que nous ne pouvons pas mener, à l'heure actuelle, et je serais ravie qu'on me donne 10 000 ou 15 000 euros. Puisque Dole a déjà été bien gâtée avec son 1,3 million d'euros sur le Conservatoire et ses 350 000 euros sur « Scènes du Jura », je pense qu'on peut dire que la ville-centre est financée par l'ensemble des communes rurales. Je pense même que nous devrions avoir des remerciements du Maire de Dole, comme cela a été proposé tout à l'heure.

**M. le Président** : Je vous laisse finir, mais... Finissez, finissez, je vous en prie !

**Laurence BERNIER** : Très bien. Je pense que nous devons pouvoir exprimer une opinion différente, car ce sont des sommes importantes. Ce transfert, qui se fait de façon « *allez, tout le monde l'utilise, c'est bien, on transfère et on a les chiffres après, une fois que c'est voté!* », je trouve cela un peu « olé olé ».

**M. le Président** : Je trouve très insupportable cette manière de dire que ce sont les communes rurales qui paient pour Dole. Vous ne vous rendez pas compte de ce que vous dites. Dites-moi combien d'entreprises vont payer le VT à Frasné-les-Meuilières. Vous avez quelques entreprises qui paient la CFE, à Frasné-les-Meuilières, qui ne vont pas être impactées. Il y a la taxe d'habitation, au même titre que les autres, mais peut-être aurez-vous la sagesse de baisser votre taux, chez vous, parce que nous vous prenons le FPIC et nous vous prenons vos charges de restauration scolaire, qui sont modestes, je le sais. Oui, c'est vrai que vous êtes une exception, mais, je m'excuse, nous prenons quand même le FPIC. Vous avez cette capacité-là.

Concernant la taxe d'habitation, vous êtes traités comme les autres. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de personnes aisées dans votre commune – peut-être avez-vous davantage de personnes aisées que la moyenne, je n'ai pas vos statistiques –, mais il faut arrêter de dire des choses comme celles-là. Lorsque nous parlons du transfert du Conservatoire, nous avons dit que les transferts, dans le pacte fiscal, ne seront pas compensés par la CLECT. À partir de 2019, sur le Conservatoire, nous sommes sur un transfert normal, et nous allons reprendre, sur les comptes de la Ville de Dole, 30 % du budget du Conservatoire, de manière à ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en prenne 70 %. Je vous rappelle que, lorsque nous payons 70 % d'une dépense, les Dolois paient la moitié de ces 70 %. Les Dolois paieront donc toujours la moitié de 70 % (35 %), plus les 30 % qui sont à la charge de Dole, c'est-à-dire qu'ils paieront 65 % des charges du Conservatoire, soit beaucoup plus, même, que le nombre de Dolois, en valeur relative, qui sont dans le Conservatoire. C'est tout l'inverse : ce sont les Dolois qui paient pour les autres, mais ce n'est pas grave, car il y a effectivement des compensations par ailleurs. Il faut donc arrêter de schématiser comme cela.

Je veux bien vous inviter à une séance à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et nous prendrons les chiffres un à un, sur les 47 communes. Les choses ne sont pas aussi simples que cela. Il est facile de faire des effets de manche, comme cela. En plus, vous avez la presse, vous pouvez donc en rajouter en disant que la Ville de Dole se dégage sur les communes rurales. Tout est faux, là-dedans. Prenez les chiffres ! Rien n'est exact dans ce que vous dites. Prenez les choses vraiment, et vous verrez qu'elles ne sont pas si simples.

**Jean-Baptiste GAGNOUX** : Nous n'allons pas nous éterniser dans les débats, mais vous comprendrez qu'il est difficile, pour le Maire de Dole, d'entendre ce genre de discours. Je crois, Madame BERNIER, que vous n'avez rien compris à l'intercommunalité. Vous avez une vision complètement archaïque des choses. Surtout, quand je vois – parce que cela n'a pas été assez dit – que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce soir, propose une dotation dont elle pourra se servir pour aider les projets des communes, je me dis que vous avez vraiment une vision très partielle des choses et totalement archaïque. Je tiens à le dire parce que nous sommes aujourd'hui dans une logique où nous allons de plus en plus mutualiser et travailler ensemble. Vouloir se retourner contre la ville-centre, qui doit être une ville forte pour l'ensemble du territoire parce que derrière, c'est tout le bassin du Nord Jura, dans le contexte de la grande région, qui doit prendre forme. Ce n'est pas en voulant diminuer et attaquer la ville-centre que nous tirerons l'ensemble de notre territoire du Nord Jura. Votre vision est vraiment dépassée. Les communes rurales ont absolument leur rôle, elles sont essentielles à notre tissu d'organisation du territoire, aujourd'hui. C'est en lien et c'est en les aidant. Ce sont bien – comme l'a bien dit le Président – avec le FPIC, avec la restauration scolaire qui a été transférée, des charges en moins. Avoir cette vision en disant que l'on attaque les communes rurales, vraiment, Madame BERNIER, vous n'êtes pas en forme ce soir.

**M. le Président** : S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote sur ce rapport d'orientations budgétaires. Y a-t-il des oppositions ? Dix. Y a-t-il des abstentions ? Trois. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 10 oppositions et 3 abstentions), approuve cette notice.*

**NOTICE N° 05 : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES**

**M. le Président** : S'adressant à M. DAUBIGNEY. Jean-Michel, veux-tu bien présenter le rapport ?

**Jean-Michel DAUBIGNEY** : C'est dans le sens « femmes-hommes ». Vous savez qu'il s'agit d'une obligation depuis 2016 de fournir un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, au sein de notre collectivité et de la politique menée dans ce cadre-là, sur notre territoire. Vous avez le prérapport.

Deux volets figurent dans ce rapport :

- la traduction en chiffres de notre politique RH (Ressources Humaines) concernant les effectifs, vous l'avez vu (le recrutement, la formation, le temps de travail, les promotions, l'absentéisme, etc.) ;
- les actions menées en faveur de cette égalité.

Après les longs débats que nous venons d'avoir, je ne sais pas s'il est utile de rentrer dans les détails de ce prérapport que vous aviez, pour prise de connaissance. Maintenant, je reste très ouvert, avec Jean-Baptiste VOINOT qui est notre DGS (Directeur Général des Services) et qui a une bonne maîtrise des chiffres, et avec d'autres élus, également, qui s'intéressent à ce sujet. Je vois déjà des mains qui se lèvent.

**Gérard FUMEY** : Je voudrais juste apporter une précision que mon adjointe avait soulevée à la Commission. Nous ne savions pas trop dans quelles cases mettre, par exemple la maladie et les congés maternité. Vous deviez nous apporter cette précision.

**M. le Président** : Les congés maternité doivent être retirés, oui.

**Gérard FUMEY** : Oui, mais où apparaissent-ils dans ce rapport ? Apparaissent-ils dans l'absentéisme ?

**Jean-Michel DAUBIGNEY** : Je ne sais pas quel rapport tu as, mais dans le rapport qui a été transmis, cela a été mis à jour. Le rapport qui a été envoyé a été mis à jour à l'issue de la Commission des Affaires Générales. L'information est dedans, à la page 10.

**M. le Président** : Je lis : « *congés maternité/paternité et agents permanents* ».

**Gérard FUMEY** : Juste pour rire, nous parlons tout le temps de l'égalité hommes/femmes dans un sens, mais là, en l'occurrence, il y a beaucoup plus de personnel féminin que d'hommes. Mettre des quotas pour des quotas, cela ne sert strictement à rien. D'après moi, on embauche quelqu'un pour ses qualités ou bien on ne l'embauche pas.

**M. le Président** : Nous sommes bien d'accord. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Laurence BERNIER** : Comme il paraît que je ne suis pas très en forme, je vais faire court. Il y a des points que j'avais évoqués l'année dernière, lors de la présentation du même rapport, qui étaient des propositions concrètes pour améliorer les outils dont nous disposons pour réduire les inégalités. Je ne vais pas les rappeler, mais si cela intéresse quelqu'un, je pourrai reformuler et renvoyer les propositions que j'ai faites l'année dernière.

Par contre, je voulais poser quelques questions. J'aurais bien aimé que, dans ce rapport, on nous donne des éléments plus précis sur les questions de formation, sur la préparation aux concours par catégorie parce que j'ai vu que la promotion interne, et les changements de catégorie de C à B ou de B à A, ne concernent que très peu de personnes. J'aurais donc voulu que l'on ait des éléments parce qu'il y a peut-être une politique incitative à faire en matière de formation professionnelle.

D'autre part, il y a un point pour lequel je n'ai pas vérifié les chiffres. Donc, je ne pose donc pas la question.

La deuxième question que je voulais poser concerne la prévention du phénomène – hélas ! – très répandu, du harcèlement sexuel, voire moral, au travail. Quelles sont les actions de prévention qui sont mises en place ? Nous savons que ces comportements, bien évidemment condamnés par la loi, concernent un grand nombre de femmes. Nous avons des statistiques au niveau national. Je ne pense donc pas que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en soit totalement exempte. Je vois que cela fait rire certaines personnes, mais cela ne fait certainement pas rire les victimes. Une étude nationale montre que 20 % des femmes et des hommes salariés connaissent au moins

une personne qui a été victime de harcèlement sexuel au travail, même si la plupart des victimes n'en parlent à personne (30 %), et que 5 % des cas arrivent devant la Justice. En tant qu'employeurs, nous avons des responsabilités de prévention dans ce domaine. J'aurais aimé que cela figure dans ce rapport.

**M. le Président** : Juste avant de te laisser la réponse, figurent dans ce rapport les choses qui sont obligatoires vis-à-vis de la loi. Nous respectons déjà des textes, mais s'il y a des compléments à faire parce que vous pensez que cela est utile, le Vice-Président, dans sa sagesse, l'appréciera.

**Jean-Michel DAUBIGNEY** : Cela va dans le même sens. Nous pouvons encore affiner les données. Il y a déjà eu un bon exercice lors de la Commission des Affaires générales. Des compléments ont été ajoutés et des chiffres ont été affinés.

En termes de formation, nous pourrions en rajouter, car des choses se font, etc. Et puis, pour répondre à votre question plus précise sur les concours, vous savez, nous répondons à un cadre très précis. La fonction publique territoriale est très précise, et même très contraignante sur le sujet, ce qui ne nous empêche pas de pouvoir vous répondre, et de vous donner des éléments pour vous dire ce qui se passe au sein de notre Collectivité. Je n'ai aucun problème sur cet aspect des choses en dehors du fait que le cadre soit vraiment très précis.

Concernant votre dernier point sur le harcèlement au travail, je crois qu'une prise de conscience collective s'est faite, ainsi qu'une sensibilisation. Certes, cela n'est pas matérialisé aujourd'hui. La réflexion n'a pas démarré sur le sujet, mais nous en parlons et le management est bien au courant. Il n'y a pas de souci là-dessus. Maintenant, quant à le quantifier, nous allons laisser faire les choses, vous savez, avec toute la sagesse qu'il se doit dans ce genre de dossier. Mais nous restons vigilants.

**M. le Président** : Merci.

**Laurence BERNIER** : Je souris seulement parce que vous m'avez fait la même réponse l'année dernière : « *Les données, nous pouvons les affiner. Nous allons voir pour l'année prochaine* ».

**M. le Président** : Comme quoi, nous sommes constants. Nous avons tout de même progressé.

**Jean-Michel DAUBIGNEY** : Non seulement nous sommes constants, mais nous nous améliorons. Non, vous ne pouvez pas dire cela, attendez ! Nous sommes sortis du DOB, là.

**M. le Président** : Des observations qui ont été faites lors de la Commission ont déjà été intégrées dans le rapport. Vous voyez donc qu'il ne faut pas désespérer.

**Jean-Michel DAUBIGNEY** : Les choses s'affinent de plus en plus, je peux vous le dire. Cela nous permet aussi de lever des choses, et d'ouvrir des pistes très intéressantes, qui peuvent être comparées avec d'autres *benchmarks*, etc., pour ce qui se passe ailleurs. D'ailleurs, je les remercie parce qu'il y a des élus qui, à l'issue de cette Commission, ont réagi. Des échanges se font par mail. Certains se reconnaîtront dans la salle, avec lesquels nous échangeons par mail ou qui vont sur des sites. Il s'agit d'élus toutes tendances confondues, en plus. Je suis très à l'aise là-dessus. C'est donc bien la preuve qu'il y a une prise de conscience et une volonté de faire en sorte que notre personnel soit au mieux et travaille dans les meilleures conditions possible dans notre Collectivité.

**Laurence BERNIER** : Alors, je me ferai un plaisir de vous envoyer un mail récapitulant un ensemble de propositions.

**M. le Président** : Merci. Je vous demande simplement de prendre acte de ce rapport, et je vous en remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de ce rapport.*

#### **NOTICE N° 06 : SERVICE DE REMPLACEMENT DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE – MISES A DISPOSITION PARTIELLES ET CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICE**

**Jean THUREL** : Il faut bénir le temps qui passe. Le service de remplacement connaît un succès de plus en plus important. Six communes sont concernées :

- la commune de Baverans a un besoin en matière de secrétariat de Mairie, en raison du départ de sa secrétaire de Mairie : une convention de mise à disposition partielle d'un agent ;
- la commune de Biarne a un besoin en matière de secrétariat de Mairie, en raison du congé pour maladie de sa secrétaire de Mairie : une convention de mise à disposition partielle d'un agent, et une convention de prestation de services ;
- la commune de Crissey a besoin d'un agent d'entretien, en raison du départ de son agent actuel : une convention de mise à disposition partielle d'un agent ;
- la commune de Jouhe a un besoin en matière de secrétariat de Mairie, en raison du congé pour maladie de sa secrétaire de Mairie : une convention de mise à disposition partielle d'un agent, et une convention de prestation de services ;
- la commune de Damparis a un besoin en matière de personnel, en raison de l'absence de sa secrétaire de Mairie : une convention de prestation de services ;
- la commune de Champdivers a un besoin en matière de personnel, en raison du congé pour maladie de sa secrétaire de Mairie : une convention de prestation de services.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les conventions de mise à disposition partielle et les conventions de prestation de services avec les communes de Baverans, Biarne, Crissey, Jouhe, Damparis et Champdivers, annexées à la présente délibération ; d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions. Les crédits nécessaires seront inscrits en recette au Budget primitif 2018. Vous avez l'annexe en même temps que votre dossier.

**M. le Président** : Y a-t-il des questions sur ces mises à disposition ? Je les mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N° 07 : BILAN FONCIER 2017**

**Jean-Claude LAB** : En vertu de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire est tenu de délibérer, tous les ans, sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent. En 2017, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur les 7 dossiers fonciers comme suit : 3 acquisitions et 4 cessions dont le détail de ces transactions figure en annexe. Aujourd'hui, 2 dossiers ont fait l'objet d'un acte authentique.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de prendre acte du bilan foncier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Président** : Avez-vous des questions sur ce bilan foncier ? Nous en prenons acte et je vous en remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.*

#### **NOTICE N° 08 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE JURA TRUCKS SERVICES – ZONE DES CHAUCHEUX**

**M. le Président** : Claire, tu vas regrouper plusieurs questions.

**Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE** : Oui. Bonsoir.

Les notices 8, 9, 10 et 11 portent, effectivement, sur des cessions de terrains sur la zone des Chaucheux à Foucherans. Je vous rappelle que le prix du mètre carré est à 25 euros. Je vais donc synthétiser ces notices.

Il vous est proposé, en notice 8, d'approuver la vente à la société Jura Trucks Services, actuellement installée en zone portuaire, un lot de 7 840 mètres carrés moyennant la somme de 231 201,60 euros TTC, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette vente.

**Monsieur le Président** : Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

**NOTICE N° 09 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE PAGOT & SAVOIE – ZONE DES CHAUCHEUX**

**Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE** : Il vous est proposé en notice n° 9 d'approuver la vente à la société Pagot & Savoie, actuellement installée à Tavaux, mais qui conservent ses locaux à Tavaux, un lot de 21 147 mètres carrés, moyennant la somme de 623 625,03 euros TTC. Nous vous demandons également d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette vente.

**M. le Président** : Avez-vous des questions ?

**Gérard FUMEY** : Ce n'est pas une question. Concernant ces deux entreprises qui se déplacent et qui changent, je m'inquiète des friches qu'il risque d'y avoir derrière. Sur Trucks, notamment, avons-nous des informations ?

**Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE** : Concernant Pagot & Savoie, ils conservent leurs locaux à Tavaux, qui seront utilisés pour le même usage. Quant à Jura Trucks, ils étaient en location, pour l'instant. Ils recherchent un autre locataire.

**M. le Président** : Je voudrais donner un complément : Pagot & Savoie garderait les particuliers à Tavaux et les professionnels à Foucherans, ou l'inverse.

**Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE** : Non, les professionnels seraient accueillis à Tavaux, et les particuliers, plutôt à Foucherans.

**M. le Président** : Pour cette vente, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

**NOTICE N° 10 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE CERIGNAT – ZONE DES CHAUCHEUX**

**Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE** : Dans la notice n° 10, il vous est proposé d'approuver la vente à la société Cérignat, qui est un paysagiste installé à Choisey, d'un lot de 2 580 mètres carrés, moyennant la somme de 76 084,20 euros TTC. Il vous est également demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette vente.

**M. le Président** : Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

**NOTICE N° 11 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE TECHNISOL – ZONE DES CHAUCHEUX**

**Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE** : Concernant la notice n° 11, il s'agit d'une entreprise – Technisol - qui veut s'implanter sur notre Territoire. Il vous est donc proposé d'approuver la vente à la société Technisol, spécialiste dans la fabrication et la pose de chapes fluides, un lot de 2 839 mètres carrés, moyennant la somme de 83 722,11 euros TTC. Il vous est également demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette vente.

**M. le Président** : Avez-vous des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

**NOTICE N° 12 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE POUR LA MAITRISE FONCIERE DE L'EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ROCHEFORT-SUR-NENON**



**Dominique MICHAUD** : Bonsoir à tous. Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est engagée, depuis plusieurs années, sur un projet d'extension de la zone industrielle de Rochefort-sur-Nenon, avec comme objectif de libérer une emprise foncière d'environ 25 hectares, nécessaire à l'implantation de la base logistique du groupe Intermarché. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole avait confié à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) une mission d'accompagnement pour la maîtrise foncière sur les compensations foncières proposées aux exploitants agricoles impactés par le projet. Aujourd'hui, il vous est proposé de convenir avec la SAFER, par voie d'avenant, d'une mission d'accompagnement portant sur les acquisitions foncières, cette fois-ci.

Il est donc proposé, au Conseil communautaire, de confier cette mission à la SAFER et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant.

**M. le Président** : Avez-vous des questions? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

### **NOTICE N° 13 : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LES COMMUNES DE CHAMPAGNEY ET DE CRISSEY**

**Dominique MICHAUD** : Au titre de la compétence Plan Local d'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut exercer le droit de préemption urbain sur les biens cédés sur son territoire.

Afin de maîtriser l'aménagement urbain sur les communes de Champagnay et de Crissey, qui n'ont pas instauré ce droit de préemption urbain, avant le transfert de la compétence PLU, il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'instaurer ce droit de préemption, sur ces deux communes ;
- de demander à ce que les exemplaires de chaque déclaration d'intention d'aliéner, soient transmis à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour avis ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

**M. le Président** : Avez-vous des questions, des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

### **NOTICE N° 14 : ADHESION DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD AU SERVICE D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS**

**Dominique MICHAUD** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en application de la loi ALUR, la Direction Départementale des Territoires n'assure plus l'instruction du droit des sols sur les communes de la Communauté de communes Jura Nord, qui sont dotées d'un document d'urbanisme. Suite à la convention signée entre cette communauté et notre agglomération, les communes de cette Communauté de communes peuvent adhérer au service « Droit des sols » pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le modèle de convention ;
- d'autoriser le Monsieur le Président à signer les conventions d'accès ;
- d'autoriser le Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rattachant à cette délibération.

À titre d'information, avec le service « instruction », nous nous sommes rendus au Conseil communautaire de Jura Nord, le 24 janvier dernier, pour expliquer quel était l'engagement de ces communes. Aujourd'hui, 21 communes de Jura Nord ont délibéré favorablement, et nous sommes dans l'attente de 5 délibérations.

**M. le Président** : Il s'agit de coopération Pays/Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Y a-t-il des questions sur cette notice? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

### **NOTICE N° 15 : RAPPORT 2017 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Franck DAVID** : Le Grenelle II de l'environnement, la loi Grenelle II, impose désormais aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de proposer et de faire voter un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le terme de « développement durable » est largement galvaudé, mais ce rapport comporte tout de même :

- un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- un bilan des politiques publiques, et des orientations et programmes mis en œuvre sur le Territoire.

Cinq thèmes sont retenus dans ce bilan :

- la lutte contre le changement climatique avec toutes les actions que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut initier à ce sujet ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources avec en particulier des actions qui viennent d'être conduites, et qui sont très concrètes dans ce domaine-là ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Nous y étions tout à l'heure avec le pacte fiscal, en particulier ;
- l'épanouissement de tous les habitants. L'équilibre des milieux passe par cet épanouissement, mais pas uniquement ;
- une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Conformément aux exigences législatives et réglementaires énoncées ci-dessus, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le rapport de développement durable 2017 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tel que vous l'avez, très détaillé, dans l'annexe.

**M. le Président** : Avez-vous des questions ? Vous avez pris connaissance de ce rapport, qui est assez riche. Vous avez vu toutes les actions qui sont menées.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Il y a un vote d'adoption. *A priori*, il faut adopter ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

### **NOTICE N° 16 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES TRANSPORT**

**Gérard FERNOUX-COUTENET** : L'organisation des transports urbains constitue une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur son périmètre qui s'est étendu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à 5 nouvelles communes (Champagney, Chevigny, Moissey, Peintre et Pointre). La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est donc devenue compétente en matière de transport sur ces communes.

La CAGD a délibéré le 5 octobre 2017 pour modifier les conventions relatives aux transports, et intégrer la Région comme autorité Organisatrice des transports interurbains, avec laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole contractualise pour l'organisation des transports sur son Territoire, et son financement.

La présente délibération a pour objet de rectifier les éléments présentés concernant le projet de conventionnement avec la Région, relatif aux modalités du transfert de compétences de l'organisation des transports routiers de voyageurs à la CAGD. Les points concernant le guichet unique et les avenants avec les transporteurs sont inchangés.

Ainsi, au regard de ce transfert de compétences, sur les 5 nouvelles communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prises en compte à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, et du transfert de compétences « transports » du département du Jura à la région Bourgogne Franche-Comté, effectif également à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, une convention précisant les modalités d'organisation

et de financement entre les collectivités compétentes est à signer. Cette convention est conclue à compter de l'année scolaire 2017-2018 pour une durée de 6 années scolaires.

Il vous est demandé :

- d'approuver le projet de convention avec la région Bourgogne Franche-Comté, relative aux modalités du transfert de compétences de l'organisation des transports routiers de voyageurs à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

**M. le Président** : Voilà, ce sont les effets de la loi NOTRe, avec ce transfert du Département à la Région de la compétence « transports ». Il faut donc que nous adaptions nos conventions.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N° 17 : CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET D'UN RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA MATERNELLE ROCKEFELLER**

**Nathalie JEANNET** : Merci. La notice qui vous est proposée concerne la création d'un accueil périscolaire et d'un restaurant scolaire sur l'école maternelle Rockfeller. La Ville de Dole a décidé de fusionner l'école des Commards avec le groupe scolaire Rockfeller/Wilson, Rockfeller étant une maternelle et Wilson, une école élémentaire. Cette fusion va entraîner des travaux dans les deux écoles. Ces travaux sont à la charge de la Ville de Dole, et vont se faire en plusieurs temps puisque les enfants de l'école maternelle des Commards viendront dans l'école Rockfeller à partir de septembre 2018, alors que les élémentaires ne rentreront à Wilson qu'en 2019. J'apporte une petite précision : si vous avez lu le journal, ce matin, il y avait une erreur au niveau des dates. Il est donc important de bien préciser qui rentre quand, où et à quel moment.

Simplement, pour pouvoir accueillir les enfants de maternelle Commards à l'école Rockfeller, nous sommes obligés de faire des travaux sur l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour le périscolaire et sur la restauration scolaire. Ces travaux sont à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, maintenant, avec la restauration. C'est pour cela que sur la notice, nous prévoyons la création de cet accueil périscolaire, puisque nous allons rénover un préfabriqué (réfection des huisseries, etc.) qui sera des salles de classe. Il s'agit là de la partie école. De l'autre côté – je ne sais pas si vous connaissez très bien Dole et ses écoles –, nous ferons le pôle Restaurant et ALSH au même endroit. Ce qui sera beaucoup plus simple.

Aujourd'hui, nous vous proposons un montant estimé à 230 038 euros HT sur les travaux concernant la restauration et l'ALSH de la maternelle Rockfeller.

Il vous est donc proposé de :

- valider les travaux de la création d'un ALSH et d'un restaurant scolaire pour l'école Rockfeller, suite à la fusion des écoles précitées, pour un montant de 230 038 euros HT ;
- autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférant ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, notamment l'État, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ainsi que la CAF. Vous aviez d'ailleurs les financements inscrits sur votre notice ;
- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions ni d'interventions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N° 18 : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA REALISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DES SORBIERS**

**Nathalie JEANNET** : L'école des Sorbiers, à Dole, est celle qui a subi un incendie ; je pense que vous en avez tous entendu parler. Nous sommes dans la phase de reconstruction de l'école. Nous

en profitons, au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour faire un accueil de loisirs qu'il n'y avait pas, dans la mesure où le périscolaire se déroulait dans la salle de motricité de la maternelle. Cette salle est très grande. Il a donc été entendu, avec les enseignants, de partager cette salle de motricité, afin de faire un véritable accueil de loisirs, pour la simple et bonne raison que nous accueillons les enfants d'élémentaire et de maternelle en même temps. Bien entendu, nous n'avons pas les mêmes animations et les mêmes occupations. Nous allons donc faire un véritable accueil de loisirs séparé.

Le coût des travaux, pour la création de cet accueil, est estimé à 65 000 euros, tout simplement parce qu'il s'agit de la création, même si l'école va bénéficier d'une assurance. Mais pour le coup, cela n'existait pas.

Il vous est donc proposé de :

- approuver le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, concernant la réalisation de l'accueil périscolaire des Sorbiers, annexée à la présente délibération. En effet, comme c'est Dole qui va faire les travaux de l'école, nous signerons une convention pour faire tout en même temps ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de ladite convention ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, notamment l'État au titre de la DETR 2018, ainsi que la CAF du Jura ;
- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets donc au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Deux abstentions. Nous poursuivons.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 2 abstentions), approuve cette notice.*

#### **NOTICE N° 19 : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MODERNISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET DES RESTAURANTS SCOLAIRES**

**Nathalie JEANNET** : Vous savez que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a maintenant la compétence ALSH et restauration scolaire. Pour autant, elle doit prendre à sa charge les travaux qui doivent être faits dans les différents accueils et dans les différentes restaurations. Il a donc été établi dans la notice que vous avez une répartition en fonction de l'occupation des locaux. En effet, vous imaginez bien que, dans chaque commune, les locaux ne sont pas tous utilisés de la même façon. Nous sommes complètement présents dans certains locaux. Il est donc normal que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole les prenne complètement à sa charge. Dans d'autres communes, les locaux sont partagés, soit avec l'école, soit avec des associations, soit avec la commune, tout simplement. Dans ces cas-là, chacun prend sa quote-part.

Aujourd'hui, ces travaux de réhabilitation et de modernisation, qu'il s'agisse des ALSH ou de la restauration scolaire, devront faire l'objet d'une demande préalable des communes concernées. Il faudra que nous nous parlions, mutuellement. Même lorsque vous aurez des travaux dans vos écoles, il pourra être intéressant que nous regardions ce qui est fait au niveau des ALSH et des cantines, et que nous en profitons pour regarder ce qui peut se faire, que nous en discutions et que nous regardions au niveau des budgets. Selon les cas, des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pourront être établies entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes concernées.

Il est donc proposé, aujourd'hui, au Conseil communautaire, de :

- valider les principes de répartition des coûts entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes concernées, telle que présentée ci-dessus (vous aviez le détail dans vos notices), dans le cadre de la réalisation de travaux de réhabilitation ou de modernisation pour les ALSH et les restaurants scolaires ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document ou convention afférents à la réalisation desdits travaux ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels, notamment l'État, au titre de la DETR 2018, et de la CAF ;

- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

**M. le Président** : Merci pour cette présentation. Tout le monde a-t-il bien compris les enjeux de ces conventions? Y a-t-il des questions ou des interventions? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Président** : L'ordre du jour étant clos, avez-vous des questions diverses ?

**Ako HAMDAOUI** : Si mes informations sont exactes – si elles ne le sont pas, vous les corrigerez – , l'Office de Commerce a recruté un chargé de mission qui est un élu de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Dans le Conseil d'administration, ce sont essentiellement des élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui siègent (8/18). Il s'agit donc d'une situation un peu particulière. Il s'agit d'élus qui recrutent des élus. D'un point de vue éthique, cela a de plus en plus de mal à passer vis-à-vis de notre population. Pourrait-on écrire une charte éthique au sujet des élus et de ce que l'on peut leur demander de faire ou de ne pas faire ? Simplement.

**M. le Président** : Je ne vois pas bien l'intérêt d'une charte parce que, si nous commençons à lister les choses, cela sera un peu limitatif. Je pense que l'esprit est beaucoup plus important que la forme.

Pour revenir sur cette question, oui, un élu a été recruté. Il n'a pas été recruté parce qu'il s'agissait d'un élu. Il a été recruté pour sa compétence. Cela peut arriver, tout de même. Je tiens simplement à dire que je suis effectivement Président de l'Office de Commerce. Tu as bien signalé que les élus n'étaient pas majoritaires, mais j'ai tenu à ce qu'il y ait un jury de recrutement dans lequel aucun élu n'a siégé. Je n'ai demandé qu'à des administrateurs non élus municipaux de siéger. Ce sont eux qui ont fait le recrutement, qui ont entendu et reçu les candidatures, qui les ont écoutées et classées. Une position a été donnée à l'unanimité des 3 membres du jury et cette position a été suivie par le Conseil d'administration.

Nous sommes sur une mission très ponctuelle puisqu'il s'agit d'un CDD (contrat à durée déterminée) d'un an, et je ne pense pas qu'il puisse y avoir une gêne entre cette situation d'élu et ce poste.

Y a-t-il d'autres questions ? Jean-Philippe LEFÈVRE a demandé la parole.

**Jean-Philippe LEFÈVRE** : Pour les collègues qui sont Maires, je vous ai fait parvenir un courrier au sujet du dispositif ENVI. J'ai une information extrêmement importante à vous communiquer. Ne harcelez pas mon cabinet sur les questions d'accessibilité. J'ai essayé d'être à peu près clair sur le courrier. Par contre, je vais vous faire parvenir après la Commission permanente du 9 mars 2018, tout un ensemble d'exemples de dossiers portés par d'autres collectivités, pour que vous voyiez encore mieux. J'avais essayé de vous mettre trois exemples très précis, pour que vous puissiez bien voir sur quels types de projets vous pouviez aller sur ce dispositif de la Région. Mais pour être encore plus précis, donnez-moi quelques jours jusqu'à la prochaine Commission permanente. Je vous ferai parvenir un autre dossier. Pour celles et ceux qui m'ont déjà fait parvenir des dossiers, ne parlez pas d'accessibilité quand vous montez un dossier avec la Région. Vous avez tellement d'autres mots à utiliser quand bien même vous auriez à faire passer un dossier. Nous pourrions en reparler.

**M. le Président** : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de clore cette séance et de remercier le Maire de Champvans. Je vois que ses équipes sont en train de s'affairer autour d'une table. Je pense que nous sommes conviés à un vin de l'amitié. Merci à tous et au revoir.

*La séance est levée à 21 heures 30.*